

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
du jeudi 1^{er} juin 1944.

Présidence de M. le Docteur LAFON,
Vice-Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Berton, Dupuy; M^{lles} Bourgoïn, Delbos, Marquoyssat, Marton; Veyssier; MM. E. Aubisse, Ch. Aublant, de Bovée, Champarnaud, Corneille, Granger, le D^r Lafon, Géraud Lavergne, Lescure, Lismonde, Jean Maubourguet, Rives.

Sont excusés : MM. le comte de Roton, le chanoine J. Roux, Waquet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le décès de notre confrère M. Isidore MARANNE.

La revue des périodiques adressés à notre bibliothèque permet à M. le Président de signaler, dans le *Bulletin de la Société préhistorique* (oct.-déc. 1943), un article de M. Denis Peyrony sur le gisement de Combe-Capelle. Il relève également, dans la *Revue de Saintonge et d'Annis*, un article de M. A. Nicolaï sur un abbé des Alleux, Nicolas de Montaigne. La dernière livraison de *Notre Province* nous apporte une étude de M. Ernest Vincent sur « Bugeaud et sa famille à Limoges », et une « esquisse de géographie urbaine » concernant Périgueux, de M. Antoine Perrier. Le D^r LAFON

relève dans le travail de M. Perrier un certain nombre de menues inexactitudes; sans doute sont-elles dues à ce que l'auteur n'a passé que quelques heures à Périgueux.

M. Géraud LAVERGNE a fait la même observation que M. le Président. Il regrette, en particulier, que M. Perrier parle de l'occupation de l'oppidum de Vésone par les troupes de Jules César; il ne voit pas davantage comment M. Perrier a pu établir, pour l'ancienne route Paris-Barèges, un itinéraire aussi fantaisiste dans la traversée de la ville. Par ailleurs, le château de La Rolphie n'a pas été détruit en 1399, mais le 10 novembre 1391; la cour présidiale ne dérive nullement de la cour de justice des maire et consuls. Enfin, M. Perrier a emprunté à M. Robert Benoît, au sujet de la rue de la Bride, une thèse qui ne peut être soutenue.

M. Géraud LAVERGNE discute certaines explications données par le regretté Robert Benoît sur l'origine des noms de rues de Périgueux (*La Petite histoire de Périgueux*, p. 27-37).

Par exemple, dit-il, Port-de-Graule ne signifie pas « Port-du-Corbeau », où les *graulas* seraient venues se repaître d'immondices : *Graule* est un nom propre d'homme, porté par un consul du XIII^e siècle et donné ensuite à l'endroit. Le même fait s'est produit pour la rue Mauvard, du nom de famille *Malvors*, signalé au XIV^e siècle; pour le Pont-Japhet, du nom de famille *Jaffet*, porté à la même époque par des consuls de la Cité, et n'a rien à voir avec le personnage de la Genèse; pour la rue *Salomon*, nom d'une ancienne et importante famille de bourgeois, et non pas rappel d'une association de compagnonnage. Notre vice-président signale à propos de la rue de l'*Arc*, que R. Benoît a été induit en erreur par une faute de lecture de Michel Hardy dans son Inventaire des archives de Périgueux. Au lieu de *corn*, c'est *torn* qu'il faut lire, car *corn* ne peut signifier *arc*, tandis que le *torn*, en français *tour*, était une des pièces de la machine de guerre appelée *espringarde*, sorte de baliste lançant des traits gros et petits.

M. Lavergne rappelle en passant que la rue de la *Bride* ne tire pas son nom de la corporation des barnacheurs, mais d'un engin balistique qui était placé là. C'est par fausse assimilation que l'on a baptisé de la *Selle* et de l'*Etrier* les ruelles voisines, quand le sens exact de *Bride* s'est perdu. Il y avait au Moyen-Age une rue du *Traubuchel*, qui est aussi une machine de guerre.

Enfin, R. Benoît parlant de la rue *Byrelle*, ancien nom de la rue Turenne, à la Cité, l'explique par un terme de blason. En réalité, c'est une déformation de *Bourelle*, adjectif féminin qualifiant une des portes de la Cité et dérivé de *bos*, *bovis* (Boarella) : par là passaient les chars à bœufs.

Reprenant la parole, M. le Président signale que M. Georges ROCAL a reconstitué l'ascendance paternelle de Léon Bloy depuis Hélié Blois (la graphie varie), boucher à Nontron en 1726. Une copie de cette généalogie est remise à la Société.

Le Secrétaire-général transmet à l'Assemblée les remerciements de M^{me} A. DARPEIX, élue membre titulaire.

Il fait part également de l'inscription du village de Limeuil à l'inventaire des Sites.

Par ailleurs, il lui est agréable de dire que deux de nos jeunes confrères, MM. Yves DUTHEIL et Jacques GAY, viennent de soutenir leur thèse de doctorat en médecine avec le plus brillant succès. Le Dr Dutheil a traité de *La répartition du cancer à Limoges et à Lyon, étude statistique*; le Dr Gay a étudié *La forme splénomégaly de la maladie de Hadgkin*.

Au nom de M. Anslett, il communique à l'assemblée une procuration portant la signature de *Marie Antonine de Bauru, la marquise de Biron* (1693).

Il donne ensuite lecture d'une lettre, particulièrement intéressante, du comte de ROTON.

J'ai toujours l'intention de venir à Périgueux, écrit notre érudit et spirituel confrère; mais tantôt ce sont les trains qui ne marchent plus, tantôt... c'est le boulanger qui ne vient pas faute de pain... Car pour prendre mon train à Siorac, le boulanger revenant à vide, je remplace... les tourtes... J'ai donc recours à un grimoire, excusez-le, mon stylo surmené refuse de continuer ses services, et je n'ai guère l'habitude de la plume.

Ces temps-ci, j'ai relu avec la plus grande attention — et un intérêt toujours aussi vif — votre *Périgord méridional* jusqu'à 1370. Je vois à la page 319, note 6, que vous réfutez Dessales, qui doutait que Beynac eût été réellement une dépendance de l'église de Sarlat, et avez parfaitement raison; Je suis certain que les hommages à l'évé-

que ont été régulièrement rendus et cela jusqu'à la fin de la maison de Beynac, Je relève dans ma fameuse série II C, l'acte suivant :

II C. 2404, f° 56. *Contrôle le 30 juillet 1725, d'un hommage rendu par M^r le marquis de Beynac de sa terre de Beynac, haute justice, à M^{sr} l'évêque de Sarlat, par devant Tassain, notaire à Sarlat, le 21 juillet 1725.*

Voilà, je pense, qui tranche la question d'une façon définitive, et j'avoue que j'ai été fort surpris de constater que l'hommage subsistait encore à une date si tardive. Simple geste de courtoisie peut-être, mais preuve manifeste d'une dépendance jamais abolie. Je crois que que le fait n'a pas été signalé précédemment, c'est pourquoi je me permets de vous en faire part.

Maintenant, permettez-moi une question. Audierne, *Périgord Illustré*, 1851, p. 610, écrit : *A Berbiguières, un château très ancien, qualifié du temps des Albigeois de vetus castrum, et les vestiges d'un monastère détruit le xvi^e siècle; à Allas, d'autres ruines d'une abbaye renversée à la même époque.* Il faut rendre cette justice au cher abbé qu'il était fort érudit pour son époque, mais où diable a-t-il trouvé mention d'un monastère à Berbiguières et d'une abbaye à Allas ? Je n'ai pas été étonné de voir que vous n'en disiez rien dans votre ouvrage. De mon côté, je n'ai jamais rien trouvé de semblable. Mais le bobard fait son chemin. Fréal, en me soumettant des vues du château prises à mon insu, alors que j'habitais Paris, me demandait une notice sur Berbiguières. Je lui ai envoyé un relevé des hommages et la suite des seigneurs ou propriétaires; mon papier a dû aller au panier, il n'y a rien de tout cela dans les quelques lignes dans ses châteaux du Périgord (1937), p. 23, mais on lit : *Le château est établi auprès des vestiges d'un monastère détruit au xvi^e siècle, près des ruines d'une autre abbaye renversée à la même époque...* Cette fois le canard a deux ailes; n'est-il pas temps de les lui couper ? Que de sainteté à Berbiguières... qui fut un centre si important de parpaillots ! Enfin, ce nom de Berbiguières, si différent de tous les noms de la région, quelle interprétation lui donner ? De quelles racines dérive t-il ?

Voilà bien des questions, excusez-moi.

P.-S. — J'ai vainement cherché la référence du « vetus castrum » d'Audierne, qui semble s'opposer au « novum castrum » : Castelnau, les deux ayant eu les mêmes seigneurs. Rien dans Hugues de Lastic. Castelnau s'appelait jadis Castelnau-de-Berbiguières. Y aurait-il eu à Berbiguières un château antérieur et dont relevait Castelnau ? Cependant la situation de Castelnau est bien plus importante et bien plus grand intérêt.

M. MAUBOURGUET a répondu directement, en ce qui le concernait, au comte de Roton. Pour l'étymologie de Berbiguières, il s'en rapporte à M. Géraud LAVERGNE. Notre vice-président pense que Berbiguières n'a pas d'autre sens que celui de « bergeries ».

M. MAUBOURGUET soumet à l'assemblée quelques considérations sur la monarchisation du Périgord et la soumission progressive des classes sociales au roi entre la fin de la guerre de Cent Ans et le début des guerres de Religion. Il donne enfin lecture de deux passages de la *Chronique bordelaise* de Jean de Gaufreteau (tome I, Bordeaux, 1877), concernant le Périgord; on les trouvera aux pages 298 et 304.

M. WAQUET a relevé dans le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1941, un article de M. A. Grabar intitulé « Saint-Front de Périgueux et les églises byzantines en forme de croix ». Saint-Front se rattacherait immédiatement à Saint-Marc de Venise sans l'intermédiaire de Saint-Etienne de Périgueux ou de la cathédrale de Cahors. Le chantier de Saint-Front se serait ouvert en premier lieu, probablement à l'extrême fin du XI^e siècle.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le marquis de BEAUMONT DU REPAIRE, Saint-Cyprien, présenté par MM. le comte de Saint-Saud et le comte de Roton ;

M. Georges LAFLAQUIÈRE, décoré de la Croix de guerre, ingénieur des Eaux et Forêts, Bassillac, présenté par MM. Anstett et le D^r L'Honneur ;

M. Pierre SOULIÉ, licencié en droit, notaire à Villefranche-du-Périgord, présenté par MM. Anstett et le D^r L'Honneur.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Bureau; il est clos dès que tous les présents ont voté.

Sont élus :

Président : M. le chanoine J. Roux ;

Vice-Président : Pour l'arrondissement de Périgueux,
M. le Dr LAFON ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,
M. JOUANEL ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,
M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,
M. le comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,
M. Géraud LAVERGNE.

Trésorier : M. Charles AUBLANT.

Secrétaire-général-archiviste : M. Jean MAUBOURGUET.

Secrétaire-adjoint : M. E. AUBISSE.

— M. le comte H. de LESTRADE.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Secrétaire-général,
J. MAUBOURGUET.

Le Vice-Président :
Ch. LAFON.

Séance du jeudi 6 juillet 1944.

Présidence de M. le Docteur LAFON,
Vice-Président.

La séance est ouverte à 13 h. 40, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Berton, Dupuy; M^{lles} Bourgoïn, Delbos, Marton; MM. Ch. Aublant, de Bovée, Champarnaud, Corneille, Granger, le Dr Lafon, Géraud Lavergne, Lescure, Pargade, Rouch, Waquet, M. Lacape.

Sont excusés : MM. le chanoine J. Roux, J. Maubourguet.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. CORNEILLE fait observer qu'il n'y est pas fait mention d'une motion qu'il avait présentée; le Président fait remarquer que cette motion, qui intéresse l'organisation de la Société, doit être examinée par le Bureau et que celui-ci, par suite de l'absence du Secrétaire-général, n'a pu encore les discuter et prendre position. Après ces explications, le procès-verbal est adopté.

Le Président donne alors lecture de la lettre suivante, que lui a adressée M. le chanoine Roux :

Monsieur le Vice-Président,

N'ayant plus aucun espoir de guérison, j'ai le regret de présenter à la Société ma démission de Président.

J. ROUX.

Les membres présents élèvent une vigoureuse protestation contre cette démission et le Dr LAFON propose d'envoyer au chanoine Roux la réponse suivante, qui est acceptée à l'unanimité :

Mon cher Président,

Hier soir, quand vous m'avez remis votre lettre de démission, je n'ai pas cru devoir vous dire ce que j'en pensais, estimant qu'il

fallait d'abord la soumettre à la Société. Je l'ai donc lue au début de la réunion de ce jour, sans y ajouter aucun commentaire.

Comme je m'y attendais, tous les membres présents ont protesté et ils ont estimé que le principe de votre démission ne devait pas même être discuté. C'est tout à fait mon opinion.

Par conséquent, nous sommes unanimes à désirer que vous restiez notre vénéré président.

Nous faisons des vœux ardents pour l'amélioration de votre santé et nous souhaitons que vous demeuriez à notre tête pendant de longues années encore, pour nous faire bénéficier de votre précieuse expérience et de vos sages conseils, plus nécessaires que jamais dans les temps troublés que nous vivons.

Je vous prie d'agréer, mon cher Président, l'expression des sentiments respectueux de tous les membres de la Société.

D^r Ch. LAFON.

Tous les fonctionnaires ont reçu l'ordre de résider en ce moment au lieu même où ils exercent normalement leurs fonctions. Aussi, notre laborieux Secrétaire-général est-il en ce moment à Bordeaux, et il occupe ses loisirs à explorer la série C des Archives départementales de la Gironde, où abondent les documents intéressant le Périgord. Il nous a envoyé la copie d'un curieux mémoire anonyme, daté de novembre 1761, sur les « les Privilèges des bourgeois de Périgueux », dans lequel l'auteur proteste contre l'abus, que font de l'octroi du droit de bourgeoisie les maire et consuls de la ville, aux dépens des nobles et des commerçants, artisans, ouvriers, etc...

Le Président donne ensuite lecture d'une note de M. ANSTETT au sujet de l'appellation « Le Pays au Bois de Belvès » que M. Pierre Deffontaine a donné à une étude de géographie humaine qu'il vient de publier. M. Anstett fait remarquer que cette région, à cheval sur la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne, a pour centre et pour capitale, pourrait-on dire, Villefranche-en-Périgord, alors que Belvès en est située assez loin au nord.

Communication est ensuite donnée de deux extraits du registre des délibérations du Conseil municipal de Péri-

gueux, séance du 19 juin 1944, que le maire a bien voulu adresser à M. le chanoine Roux; ce sont deux rapports de M. Chr. Breton, l'un demandant que soit déclarée d'utilité publique l'achat par la Ville de la maison des Consuls, boulevard Georges-Saumande; l'autre proposant des appellations nouvelles à diverses rues de la ville. Plusieurs membres font à ce sujet des observations, que le président résumera au maire, avec les remerciements de la Société.

M. WAQUET a pu examiner les peintures murales qui ornent l'abside de l'église de Coulaures. Il y aurait intérêt, dit-il, à ce que ces peintures, qui représentent deux personnages ecclésiastiques plus grands que nature, furent classées pour que leur conservation fût mieux assurée; malheureusement, il est impossible de les photographier à cause de la présence d'un grand rétable du XVIII^e qui les masque en grande partie. Il faudrait qu'un artiste puisse en relever le dessin, qui serait annexé à la demande de classement.

M. PARGADÉ signale la publication, chez Picard, du tome I du *Manuel du Folk-lore français contemporain*, de Van Gennep; le Périgord y est souvent cité. Il serait désirable que la Société achetât cet ouvrage pour sa bibliothèque, ainsi que les tomes III et IV déjà parus, ainsi que ceux qui verront le jour ultérieurement.

Par arrêté du 30 mai dernier, le Ministre secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a inscrit sur la liste des monuments classés « la façade sur rue, la tourelle et la toiture de l'immeuble sis 1 rue de la Salamandre, à Sarlat. »

Enfin, par suite du trouble apporté aux communications, la Société n'a reçu qu'un fascicule de la *Revue du Comminge*. A ce sujet, le Président annonce que la poste, n'assurant plus depuis quelques jours la transmission des imprimés, le second fascicule (2^e trimestre 1944), n'a pu être distribué qu'aux sociétaires habitant Périgueux; en attendant des temps meilleurs, les autres pourront retirer l'exemplaire qui leur est destiné chez notre imprimeur.

Est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Jean DUBUISSON, de Brantôme, présenté par M. Ribes et M. l'abbé Bouillon.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Vice-Président,
D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 3 août 1944.

Présidence de M. le Docteur LAFON,

Vice-Président.

La séance est ouverte à 13 h. 45, dans la salle habituelle, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton, Dupuy, Dartige du Fournet, M^{lles} Delbos, Marton ; MM. Aubisse, Aublant, Corneille, Granger, Lacape, de Lacrousille, D^r Lafon, Géraud Lavergne, Lescure, Pargade, Rives.

Sont excusés : MM. le chanoine J. Roux, J. Maubourguet, Rouch.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Le Président fait part à l'assemblée du décès d'une de nos jeunes collègues, M^{lle} Denise VIDAL.

Nous n'avons reçu qu'un seul périodique, *Notre Province*, n^o de mai 1944, dont l'impression a été très retardée par l'insuffisance du courant électrique ; on y lit un article de notre érudit vice-président M. J. Durieux sur Lafon-Labatut, le poète aveugle du Bugue.

M. GRANGER offre à notre bibliothèque une trentaine de morceaux de musique ou de sketches de F. Renand, pseudonyme de notre compatriote F. Requier, trois de notre regretté collègue le baron de La Tombelle, trois de M. Pepe Oscaritz, un de M. Boisard et un de M. Cuénoud, ces deux derniers anciens chefs de musique au 50^e de ligne ; des remerciements sont adressés au donateur.

M. J. MAUBOURGUET écrit au D^r Lafon : « Je tâche d'utiliser au mieux des intérêts de notre province les loisirs bordelais que m'infligent les événements en explorant celles des archives qui nous intéressent tous. Je vous envoie deux petites notes; mais je m'attache surtout, en ce moment, à des textes répartis dans divers dossiers de la série C des Archives de la Gironde : ils concernent le collège de Sarlat, de sa création (1578) à la Révolution et forment un ensemble très important; d'autant plus important que l'histoire de ce collège, intimement mêlée à l'histoire municipale ou religieuse de Sarlat, est jusqu'à ce jour à peu près inconnue. Il y a en particulier des pages de haute comédie sur les projets des consuls de confier le collège aux Jésuites, projets auxquels s'oppose avec acharnement l'évêque Alexandre Le Blanc. »

M. J. Maubourguet nous fait ensuite part de trois inscriptions nouvelles à l'inventaire des sites :

- 1^o Château et église de Saint-Jory-Lasbloux;
- 2^o La ville haute de Terrasson;
- 3^o Le château de Commarque.

Voici maintenant les deux intéressantes notes que nous adressées notre Secrétaire général :

LES FORÊTS DU MARQUIS D'HAUTEFORT

Le 25 janvier 1771, un arrêt du Consul enjoignait aux propriétaires de forêts situées le long des grandes routes de les faire « couper, désarter et nettoyer », dans un délai de deux mois, sur une largeur de 25 toises de chaque côté, « pour la plus grande sécurité des voyageurs ».

Dès qu'il en eut connaissance, le marquis d'Hautefort adressa au ministre un mémoire où il faisait valoir le préjudice que pareille mesure devait lui causer, « vu que, disait-il, le grand chemin de Montignac à Périgueux passe dans trois forêts consécutives qui lui appartiennent. Ces forêts sont la forest Barade, celle du Lac Gendre et la forest Blanchère, et dans la longueur d'environ une lieue et demie. » Il le suppliait donc qu'on le dispensât d'exécuter l'arrêt; l'Etat ne pouvait qu'y gagner, puisque ces bois servaient à alimenter de puissantes forges, en particulier celles d'Ans, où l'on faisait beaucoup de canons de marine; d'autre part, cet « abbatris » était bien inutile sur « un chemin très solitaire », où « il ne passe ni coche, ni ménagerie, ni poste et presque point de reuillés ».

Le 22 avril 1771, le marquis envoyait copie de cette supplique à l'intendant de Guyenne en le priant d'agir à Versailles dans le même sens. La réponse de l'intendant, en date du 30 avril, donna-t-elle satisfaction à M. d'Hautefort ? On n'oserait le croire. L'arrêt, y lisons-nous, « ne sera exécuté qu'avec les plus grands ménagemens. L'indispensable nécessité de pourvoir à la sûreté publique pourra seule l'emporter sur la considération de l'intérêt particulier »¹. « L'indispensable nécessité » semblait bien devoir bousculer les « ménagemens ».

GRANDS TRAVAUX PUBLICS EN 1615

On sait que Nicolas Rambourg fut, pendant la régence mazarine, l'architecte d'Hautefort. Le *Livre Vert* nous a révélé qu'il fut aussi, vers 1636, celui de l'ancien hôtel de ville de Périgueux. L'*Estat au vray de la recepte et despence faictes par M^e Jehan Salleton en qualité de receveur alternatif des tailhes en l'eslection de Périgord* pendant l'année 1615² nous révèle un troisième ouvrage exécuté par le grand maître d'œuvres de Saint-Aignan... à moins que ce ne soit par son père.

Jehan Salleton note qu'il a perçu, frais de levée compris, 12.300 l. 18 s. 4 d. pour la réparation du pont de Périgueux appelé de *Tourne-pêche, tours, boulevards d'iceluy pont et murailles de ladite ville*. Il écrit un peu plus loin qu'il a payé et fourny contan à Nicolas Rambour, maître architecte, entrepreneur desdictes réparacions, d'abord 1.360 l. 10 s. 2 d., puis 2.439 l. 10 s., d'autres sommes encore jusqu'à complet paiement.

Il est à remarquer que les moulins voisins, gênés dans leur exploitation durant les travaux, reçurent des dommages-intérêts. Guillaume Dupuy, écuyer, sieur de La Forest, et Catherine de Laporte, dame de Lisle, qui possèdent chacun la moitié du moulin de Saint-Front, se partagent 253 l. 6 s. 8 d. En qualité de mari de la dame de Sallegourde, le sieur de Vignolles se voit attribuer 40 l. comme indemnité de chômage — le mot figure dans le texte — du moulin de Labatut. Quant au propriétaire du moulin de Cachepouil, M^e Chancel, conseiller au siège de Périgueux, il obtient pareille somme.

Le même *Estat* nous apporte d'autres renseignements qui ne sont pas sans intérêt. En 1613, on a prévu une somme de 20.000 livres pour la réparation des ponts et chemin du Chalard, dans la juridiction de Ribérac. Conformément au plan établi, les travaux sont achevés

(1) Arch. dép. Gironde C 284.

(2) Arch. dep. Gironde, C 4.018.

en 1615 et l'entrepreneur, Pierre Bernard, touche le solde de ce qui lui est dû, soit 6.666 livres 13 sols 4 deniers.

On procède également à la réparation et réédification des ponts de Saint-Pardoux-la-Rivière et du ruisseau de La Roche; une partie des fonds est versée à Michel Bourdier, juge de Saint-Pardoux, sieur de Beaumont.

Jehan Salleton règle enfin les notes de frais des trois délégués du Tiers-Etat du Périgord aux Etats Généraux : *Pour le payement du voyage fait aux Etats Généraux tenus à Paris par M^r Nicolas Alexandre, avocat au siège de Périgueux, Pierre de La Brousse, lieutenant criminel au siège de Sarlat, et André Charron, lieutenant général au siège de Bergerac, députés du Tiers Etat du Périgord, 9.945 l. 5 s. 9 d. obole. Alexandre touche 3.046 l. 2 d.; Pierre de Labrousse, 3.091 l. 10 s., et André Charron 3.401 l. 8 s. 8 d.*

Notre toujours laborieux vice-président J. DURIEUX nous adresse de Saint-Aquilin une note sur quelques Gardes d'Honneur périgourdins qui s'illustrèrent pendant la campagne de France :

M. Joseph Durieux, dans une brève note, a relevé les services d'un garde d'honneur de Périgueux, incorporé au 3^e régiment des Gardes d'honneur d'après le sénatus-consulte du 3 avril 1813. Il s'appelait Joseph-Julien *Deviane Dufraisse*, né le 27 avril 1795, de Joseph et de Marguerite Desbordes. Sa famille avait toujours été très considérée, assurait le préfet de la Dordogne : un grand-père était conseiller au présidial de Tulle, et deux oncles avaient servi aux Gardes du Corps et aux Gendarmes de la Maison du Roi. Une tradition représente la famille comme ruinée par la Révolution : c'est un Beaupoil de Saint-Aulaire qui aurait payé son équipement de garde d'honneur. Une ordonnance de Louis XVIII du 1^{er} février 1815 conférait la croix de la Légion d'honneur à Deviane en qualité de maréchal-des-logis au régiment des Cuirassiers de Berry : il n'avait pas encore vingt ans d'âge.

A Brienne, pour son courage dans la bataille où il fut démonté et blessé deux fois, François-Hector *Bornet-Léger*, né à Neuvic le 10 janvier 1796, était décoré le 30 septembre 1814, à l'âge de dix-huit ans : il servit ensuite au 4^e de ligne comme lieutenant et mourut le 28 février 1887.

A Reims, le 13 avril 1814, leur compatriote Julien-Joseph *de Salleton* (de Cantillac), né le 29 novembre 1795 à Saint-Michel, quatrième enfant mâle de François-Paul (ex-capitaine au régiment d'Aunis) et de Jeanne-Julie de Châtillon, avait été blessé par coup de feu comme

maréchal-des-logis et nommé membre de la Légion d'honneur le 21 septembre 1814, à l'âge de 19 ans; il mourut en 1837.

Un autre sous-officier des gardes d'honneur, Jean *Aumassip*, né à Périgueux le 11 novembre 1795, fils d'Etienne, marchand, et de Thérèse Murat, qui s'était distingué à Vassy et à Château-Thierry, devint sous-lieutenant le 10 août 1814, fut blessé de deux coups de baïonnette en arrachant un étendard et eut son cheval tué. Malgré les témoignages des généraux Exelmans, de Ségur, le comte DeFrance, le baron Vincent, malgré l'appui des députés de la Dordogne Maine de Biran, de Verneilh-Puyrazeau, de Rastignac, Laval et Langlade, il n'obtint pas la Légion d'honneur et fut admis au traitement de réforme à Saumur. De Périgueux, le 26 août 1826, il postulait encore le ruban rouge pour prix d'une action glorieuse.

Le D^r Lomier, historien des Régiments de gardes d'honneur de 1813-1814, dont l'ouvrage devait paraître à la fin de 1914, mais ne parut qu'en 1924 à Amiens et Paris, fournit d'intéressants détails à cet égard.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler François *Ray-Desbrousse*, de Sarliac, qui fut atteint de dix coups de baïonnette et eut son cheval tué.

Mais revenons à Deviane. Il habita plus tard à Amiens et y décéda le 3 octobre 1878, laissant une fille qui épousa en secondes noces le célèbre romancier scientifique Jules Verne, créateur d'un genre nouveau, né à Nantes en 1828, mort à Amiens en 1905. Elle a été l'arrière-grand-mère de M^{me} Jacques Hélot, à Mont-Saint-Aignan (Seine-Inferieure).

La magnifique émulation qu'avait déployée notre Jeunesse de la Dordogne en 1814, au cours de l'héroïque campagne de France, est formellement prouvée par les documents d'archives. Encore les cinq cas que nous en extrayons n'ont absolument rien de limitatif ! et font honneur au Département, qui garde la fierté de ses conscrits.

Au sujet de cette note, le D^r LAFON rappelle que les Gardes d'Honneur furent créés en 1808, à l'occasion du voyage de l'Empereur; c'étaient des compagnies de jeunes gens appartenant à des familles riches de la noblesse ou de la bourgeoisie, qui devaient assurer le service d'honneur au passage du cortège impérial; ils étaient montés et devaient faire les frais de leur équipement. Le D^r Lafon montre une aquarelle de sa collection iconographique, qui est due au talent de M. E. Fort et qui a servi à illustrer un ouvrage de celui-ci,

Gardes d'Honneur du Voyage impérial de 1808; elle représente un Garde à cheval de la Compagnie de Périgueux : habit vert foncé à col, plastron et parements blancs, aiguillettes et baudrier blancs, veste et culotte blanches, bottes à l'écuylère, chapeau bicorne noir à cocarde tricolore et à grand panache blanc; sabre à fourreau de cuir. En 1813, tous les Gardes d'Honneur furent envoyés aux armées, où ils formèrent quatre régiments à la suite de la Garde Impériale. C'est à ces formations qu'appartenaient les Périgourdiens dont M. J. Durieux raconte les exploits.

M. AUBLANT fait observer qu'il existe au Musée de Périgueux une autre aquarelle représentant également un Garde d'Honneur de la Dordogne, mais dont le costume est différent. En réalité, les deux aquarelles sont du même artiste et l'uniforme est le même; mais la lumière a dégradé la couleur verte dans celle du Musée.

M. ANSTETT nous a fait parvenir deux notes : dans l'une il décrit le « régime des eaux dans la commune de Loubéjac »; l'autre est une courte étude sur le nom de ce village :

La charte des coutumes de la fondation de la bastide de Villefranche-du-Périgord, qui remonte en 1261, mentionne comme se trouvant en dehors des limites de la nouvelle juridiction un lieu dit « La Bourdarie de la Véjarie ». Le vicomte de Gourgues signale à la page 180 de son Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, que « l'hôpital de Loubéjac et la Tourn » étaient dans la Bourdarie de la Véjarie.

Il résulte des renseignements verbaux que m'ont fourni plusieurs personnes âgées — habitant de ces parages —, qu'une tour aurait existé dans les terres situées au-dessous des maisons PARICAL et SOULIÉ. Cette bâtisse portait, paraît-il, le nom de « tour du curé ». Un autre endroit situé à côté de là est appelé « O lo copelo ».

A mon humble avis, le nom de Loubéjac se décomposerait comme suit : LOU-BEY-AC (la vue, et aqua, l'eau) et rappellerait simplement un point de vue d'où émanait des signaux annonçant des cérémonies païennes qui devaient se pratiquer près d'un puits situé au fond du coteau. Les signaux variaient selon les lieux de célébration : Là c'étaient des grands feux (PÉCHOUYOU), là encore de grands cris (LA BRAME), ici des sons de cornes (BOURNET). Le tout fut plus tard remplacé par le son des cloches.

La Bourdarie signifie la métairie (Borde ou Borio); la Véjarie, un endroit situé sur une hauteur qui se voyait très loin (LO VEJEN, LOU VEJEN). Quant à l'Hôpital, son utilité s'expliquerait par le voisinage d'un lieu de pèlerinage qui se pratiquait autour de la source.

Parmi les formes orthographiques que j'ai relevées en outre de la Véjarie, signalons : LOBBIAT, LOBOIAT, LOBOJAT, LOU-BEJAC, LOBBJAT et enfin LOUBÉJAC. Dans le dialecte d'oc que parlent les habitants du pays, on dit LOUBETJAT (LOUBESEN).

M. G. LAVERGNE fait des réserves sur les hypothèses de M. Anstett. Le nom de Loubéjac, qui est assez répandu dans le sud-ouest, a comme tous les noms en *ac* une origine gallo-romaine : il doit dériver du nom du propriétaire de la villa, qui est à l'origine du village.

A propos d'étymologie, M. AUBLANT rappelle que M. de Taillefer fait dériver le nom de Vésone de deux mots celtiques : *ves*, qui signifierait *tombeau*, et *ona*, qui désignerait *l'eau courante*; à cette époque, on connaissait bien la fontaine, mais on ignorait l'existence du tombeau; de par la suite, celui-ci a été découvert : c'est la grotte sépulchrale de Campniac, qui s'ouvre à peu de distance de la source.

M. G. LAVERGNE rend hommage aux efforts de M. de Taillefer et de ses contemporains; mais ils se sont trop souvent fiés à leur imagination, car les règles de la toponymie n'avaient pas encore été précisées. Il est probable que *Vesunna* est un nom d'origine italo-ligure, très antérieur à l'arrivée des Celtes.

M. AUBLANT informe ensuite la Société que son Bureau vient d'acheter l'importante bibliothèque de notre regretté collègue I. Maranne, qui était pharmacien à Périgueux; elle contient entre autres de nombreux ouvrages scientifiques, la plupart bien reliés.

Il reste à procéder à l'élection de trois candidats : sont élus membres de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le Général François de LA BAUME, Périgueux, boule-

vard Lakanal, présenté par MM. de Lacrousille et Champarnaud;

M. le docteur Georges CHIBRAC, Périgueux, 33 rue Victor-Hugo, présenté par MM. les D^{rs} Gargaud et Lafon;

M. René PIJASSOU, instituteur, Périgueux, 103 rue Combedes-Dames, présenté par MM. l'abbé Farnier et Vaudou.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Vice-Président,
D^r LAFON.

UN CLUSEAU DANS LE RIBÉRACOIS

En 1899, le capitaine du Génie Cazalas¹ dressait le plan d'un cluseau tout récemment découvert aux Ormes, commune de Ribérac, par MM. Duranthon père et fils, propriétaires de ce domaine. Ce plan, ainsi que les notes qui l'accompagnent, furent présentées une première fois à notre Société le jeudi 5 octobre 1899. Le procès-verbal de cette séance s'exprime ainsi :

« M. le capitaine du génie Cazalas nous fait parvenir le croquis d'un de ces souterrains-refuges qu'on rencontre assez fréquemment dans les vieilles demeures du Périgord.

» Ce souterrain, récemment découvert aux Ormes, commune de Ribérac, a servi de refuge aux anciens propriétaires du château de ce nom, remplacé aujourd'hui par l'habitation de la famille Duranthon.

» Notre confrère joint à cet envoi une note détaillée, fort bien faite, des diverses parties de ce souterrain, pour suppléer à l'imperfection de son croquis, qu'il se propose de rectifier et compléter ultérieurement, quand les couloirs non encore dégagés auront été déblayés.

» En attendant, le croquis et la description du souterrain-refuge des Ormes prendront place dans le dossier des *cluseaux*. »

Pour des raisons que nous ignorons, ces documents ne furent jamais publiés et, contrairement aux termes du procès-verbal que nous venons de citer, les archives de notre Société ne les possèdent pas. Que s'est-il donc passé ? Il paraîtrait, d'après le témoignage de notre très obligeant collègue M. Annet Dubut, que ce plan aurait été retourné à son auteur pour le compléter et que celui-ci, n'ayant pu y parvenir par suite de l'arrêt des travaux de déblaiement, n'aurait pas cru devoir y donner suite.

C'est ainsi que, depuis cette déjà lointaine époque, la précieuse étude de notre très regretté collègue n'a plus fait l'objet d'aucune communication. A notre humble avis, le

¹ Jean-Jules-André-Marie-Eutrope Cazalas, né à Ribérac le 30 avril 1864. Décédé à Versailles, le 8 octobre 1943, titulaire du grade de général.

travail du capitaine Cazalas, présenté aujourd'hui tel qu'il fut élaboré en 1899, offre un réel intérêt. Mais, avant de vous en donner lecture, nous devons rendre hommage à la mémoire de M. Albert Duranthon, propriétaire des Ormes, qui nous confia ces documents la veille même de sa mort tragique, survenue le lundi 8 novembre 1943. Nous devons aussi adresser de chaleureux remerciements à M. le commandant Roger Dubut, ancien chef du service géographique de l'armée du Maroc, qui, sur notre demande, s'est empressé de reproduire, avec une précision presque mathématique, le plan qui nous intéresse, nous permettant ainsi d'obtenir, pour notre Bulletin, des clichés beaucoup plus vigoureux.

Ces considérations observées, voici le texte authentique du capitaine Cazalas :

Note sur un cluseau découvert aux Ormes,
commune de Ribérac

I. EXISTENCE DU CLUSEAU. SA DÉCOUVERTE. — Pendant l'hiver de 1898-99, MM. Duranthon père et fils, propriétaires aux Ormes, près de Ribérac, eurent l'idée d'employer les loisirs forcés de la saison à faire rechercher un souterrain qu'une tradition de famille plaçait sous leur maison d'habitation.

Au commencement du siècle, il y avait aux Ormes un vieux château, qui passa à cette époque aux mains de la famille Duranthon. Vers 1820, un incendie le détruisit, et, à sa place, furent construits les corps de bâtiments qui s'y trouvent aujourd'hui. Les constructeurs de la maison actuelle n'avaient pas pu ignorer l'existence du souterrain, dont une entrée L débouche à l'aplomb du mur extérieur de la maison, et à moins d'un mètre du sol naturel⁽¹⁾. D'autant plus qu'elle paraît indiquer clairement que le souterrain a dû être utilisé, dans l'ancien château, comme cave ou tout autre usage. Elle est, en effet, pourvue de montants en ma-

(1) Sa position, par rapport à la maison d'habitation, semble même indiquer que l'on avait voulu se réserver la possibilité de profiter du cluseau pour en faire une cave, comme on l'a fait aujourd'hui,

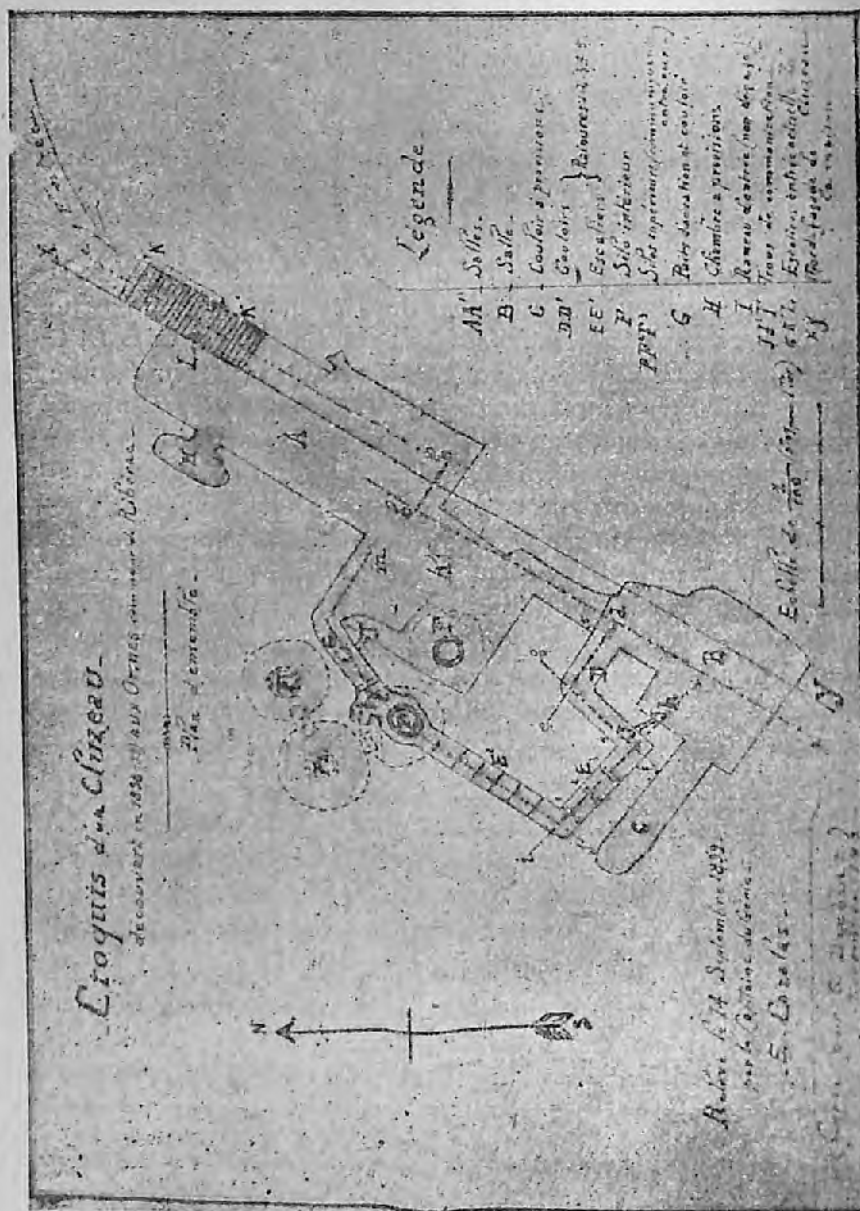
çonnerie avec feuillures, où les trous des gonds sont encore visibles et dont l'un sert encore aujourd'hui à clôturer cet *orifice artificiel* du cluseau. En 1820, on a dû certainement négliger le souterrain, dont l'entrée fut comblée avec des décombres. Avec elle disparut toute trace extérieure de l'excavation, dont le souvenir seul se perpétua. C'est sur cette entrée que les fouilles, après quelques tâtonnements, ont conduit les recherches.

II. FOUILLES. — Une partie de la salle A et la chambre H étaient ainsi garnies de terres, dont on peut voir un reste sous les gradins inférieurs K¹ de l'entrée. Les couloirs D, G et les escaliers E, E¹ étaient aussi remblayés¹, sans doute depuis plus longtemps que l'entrée L. Les déblais, faits avec beaucoup de soins et de peine en certains endroits, à cause des éboulements, ont mis au jour un très intéressant cluseau. Les terres qui en ont été retirées ne renfermaient que des débris de fer informes, quelques poteries peu anciennes, d'après l'échantillon que j'ai pu voir, et un pot en bronze à trois pieds de 0^m20 de hauteur. Le sol des salles et couloirs était jonché d'os de poulets, auxquels étaient mêlés quelques crânes de chats, une mâchoire de porc, etc. Ces ossements, tous modernes, semblent indiquer que le cluseau a servi de terrier.

III. DESCRIPTION. — La salle A, dans laquelle on descend, a 1^m90 de hauteur; longue de 6 mètres, elle a 3 mètres de largeur à un bout et 3^m60 à l'autre, différence qui est rachetée par un ressaut, dans lequel est ménagée une petite cavité rectangulaire. En H, on remarque une chambre qui pouvait servir à mettre des provisions.

Salle A¹. La salle A' (3^m50-4^m) a la même hauteur que la salle A. On y voit, en F, un silo de 2 mètres de profondeur environ. Ce silo s'ouvre au milieu d'un large gradin, qui se

(1) Les escaliers E, E¹ étaient garnis d'un bourrage en terre sur toute leur hauteur. Le silo F¹ était également rempli de terre; les silos F² et F³ étaient vides. Le silo F était encombré de pierres, qui le garnissaient incomplètement. La salle B avait le sol recouvert de 0^m50 environ de terre fine, qui paraît y avoir été entraînée par le ruissellement des eaux.



prolonge jusqu'à l'entrée du couloir G, sur lequel nous reviendrons.

Salle B. Couloir à provisions, Couloirs et escaliers. Un couloir D¹ conduit à la salle B, d'un niveau légèrement plus bas que les précédents et 1^m30 de plafond seulement. On y remarque un couloir à provisions C, de 3^m40 de longueur, 1^m05 de hauteur et de 0^m60 à 0^m90 de largeur, s'évasant vers le fond.

À l'entrée de la salle B, débouche en D un couloir (largeur 0^m80, hauteur 1^m50), qui s'élève d'abord très doucement et se retourne à peu près à angle droit vers le sud-ouest. La pente s'accroît légèrement, le couloir reprend sa direction primitive (E), en se rétrécissant (0^m60) et diminuant de hauteur (1^m30), pour se diriger ensuite E¹ vers le nord-est, jusqu'à F¹, où il atteint son niveau le plus élevé et où sa hauteur n'est plus que de 1^m05.

La partie E-E¹ est en escaliers, formés de gradins irréguliers. En certains endroits, la galerie atteignant les couches les moins dures du banc de roche compacte, où est creusé le cluseau, des éboulements ont dû se produire lors de sa construction; la voûte et les parois y sont consolidées par une grossière maçonnerie aux points délicats.

Rainures. — On remarque dans le couloir toute une série de rainures latérales (1, 2, 3, 4) et de trous, qui servaient à des barrages, en cas de danger, pour défendre l'entrée; à l'origine du couloir (en 5), on observe les traces d'une rainure inférieure qui devait avoir le même usage.

En J J, existe un conduit faisant également communiquer la chambre B avec le couloir D; on en voit également un en J¹.

Silos supérieurs. — Au sommet du couloir-escalier, on trouve l'ouverture béante d'un silo F¹, qui pouvait jouer, en cas d'attaque, le rôle de défense accessoire.

Ce silo F¹ fait partie d'un groupe de 3 silos F¹, F², F³, que j'ai appelés supérieurs par opposition au silo F, qui est à un niveau inférieur. Les silos supérieurs sont conjugués, F¹ communiquant avec F², qui est relié à F³.

Du silo F¹, par une ouverture située à 0^m50 au-dessus du fond, on débouche de plein pied dans le silo F², et de ce der-

nier on passe d'une manière analogue dans le silo F³, qui est en contrebas de 0^m50 environ. C'est cette particularité qui a permis de découvrir les silos, F² et F³, actuellement complètement enterrés et en dehors de tout couloir dégagé jusqu'ici; ils seraient, sans cela, restés inaperçus.

Entrée du cluseau. Puits d'aération. — Sur le palier du silo F¹ débouche une amorce de rameau I, qui n'a pas encore été dégagé et qui paraît devoir conduire à l'entrée primitive du cluseau.

Après avoir enjambé le silo F¹, on trouve le couloir G, qui, par une pente assez rapide, conduit dans la chambre A¹, où il arrive par un gradin. Vers le milieu de ce boyau, en G, on voit un puits d'aération, dont le conduit extérieur, non complètement dégagé, aboutit sous une des salles de la maison d'habitation.

IV. CONCLUSION. — Telles est la description du cluseau en l'état actuel. Son curieux aménagement, ainsi que la réunion de la plupart des accessoires que l'on rencontre dans ces souterrains, silos, couloirs, escaliers, rainures, chambres à provisions, puits d'aération, m'ont paru devoir intéresser la Société et me feront pardonner, je l'espère, la longueur de ma note.

Le peu de temps dont j'ai disposé pour relever mon croquis m'oblige à faire des réserves sur l'exactitude absolue de certaines dimensions et de certaines directions. Je compte, d'ailleurs, le rectifier et le compléter ultérieurement, quand les couloirs non encore dégagés auront été déblayés.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier mes amis, MM. Duranthon, de l'amabilité qu'ils ont mise à me faciliter mon travail, et du zèle qu'ils ont apporté à exhumer ces vieilles galeries.

Ribérac, le 14 septembre 1899.

Le capitaine du Génie, CAZALAS.

Tels sont, mes chers collègues, les curieux éléments d'archéologie que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation dans le double but d'honorer la mémoire de leur auteur et de servir l'histoire des souterrains-refuges du Périgord,

Gabriel PALUS.

QUELQUES DÉTAILS SUR L'HISTOIRE
DU CHATEAU DE CASTELNAUD DE BERBIGUIÈRES
AU XV^e SIÈCLE

Les archives départementales du Lot conservent, dans un registre de minutes d'un notaire de Figeac, nommé Jean Combes, plusieurs pièces relatives à la baronnie et au château de Castelnaud de Berbiguières dans la première moitié du xv^e siècle. Elles ajoutent quelques détails à une histoire déjà connue¹.

Au mois de mars 1437, le château de Castelnaud était repris aux Anglais qui, depuis seize ans, y avaient leur principal point d'appui pour leurs opérations dans la vallée de la Dordogne. Ce fut, semble-t-il, le premier exploit retentissant d'un chef de guerre qui devait faire pas mal parler de lui dans la suite, le Bas-limousin Jean de Carbonnières, bâtard de Pelavezi, le même qui, six mois plus tard, s'empara du Mont-de-Domme².

Jean de Carbonnières et ses associés, Jean de Veyrines de Saint-Alvère et Jean d'Aynac, auraient bien voulu garder pour eux Castelnaud; mais le seigneur de Cardaillac, Mathelin de Montbrun, qui le revendiquait comme son bien, avait obtenu du roi, l'année d'avant, des lettres qui lui en faisaient espérer éventuellement la restitution. Carbonnières ignorait-il l'obtention des dites lettres? Toujours est-il qu'il consentit, par crainte de la justice royale, à un accommodement avec celui qui se présentait comme le légitime propriétaire; tel est l'objet de l'un des actes transcrits sur le registre de Figeac, le 14 octobre 1437.

(1) Archives du Lot, III E, 18/1. Nous en devons la connaissance à l'obligeance spontanée d'un habitué de ce dépôt, M. L. d'Alauzier, de Cahors.

(2) Sur tout cela voir J. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional*, II, 1370-1453. L'auteur indique à sa place chronologique la reprise de Castelnaud, mais n'en connaît pas le héros et tient l'affaire du Mont-Domme pour le coup d'essai de Jean de Carbonnières.

Les vainqueurs du mois de mars ne manquèrent pas de rappeler à leur avantage qu'ils avaient vaincu des « ennemis de monseigneur le roi » et demandèrent que le seigneur de Cardaillac leur procurât des lettres d'abolition et de rémission. Le souvenir de quelque méfait devait obscurcir la gloire de leur victoire. Leur souci de se pourvoir de lettres d'abolition le donne à penser. En presque tout chef de guerre, à cette époque, se retrouve un peu du brigand.

Le vicomte de Turenne et le seigneur de Gimel servirent de truchement. C'est à eux que la clef du château fut remise. Le seigneur de Gimel en accusa réception et Cardaillac promit effectivement d'obtenir à ses propres frais les lettres d'abolition si désirées ¹.

Rappelons que Castelnaud de Berbiguières retomba en mars 1439 aux mains de l'ennemi, qui le reperdit, cette fois pour toujours, le 7 octobre 1442 ².

Cinq ans après, en mars 1447, un procès se trouvait pendant par devant le sénéchal de Périgord entre Mathelin de Cardaillac et Jean de Bretagne, comte de Penthievre et de Périgord, au sujet du château et de toute la baronnie de Castelnaud, que chacun déclarait lui appartenir. Les parties aspirant à transiger, Mathelin de Cardaillac constitua procureur par devant le notaire Combes, de Figeac, par le registre duquel nous connaissons l'existence de l'affaire.

H. WAQUET.

(1) Le registre du Trésor des chartes (Arch. Nat. JJ), où ces lettres devaient se trouver transcrites, a disparu.

(2) Sur le château de Castelnaud, sa construction, son système défensif, ses ruines, lire l'étude de F. de La Tombelle, publiée dans le *Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. XLV, 1918, p. 204-217, 245-259, 294-307. — Mathelin de Montbrun appartenait à une des six familles qui possédaient alors en indivis la baronnie de Cardaillac (Lot, arr. Figeac, cant. La Capelle-Marival). Cette famille et celle des seigneurs de Berbiguières et de Castelnaud s'allièrent à plusieurs reprises par des mariages. Mathelin vivait encore en 1468. Il fit son testament cette année-là. La date de son décès est inconnue (d'après des notes communiquées par M. d'Alauzier).

LES DÉBUTS DE LA SÉRICICULTURE A BOURDEILLE (1756-1764)

Vers le milieu du XVIII^e siècle, sous l'influence des théories des Economistes, le pouvoir royal avait décidé d'encourager la production de la soie en France, pour en réduire les importations. Dès 1752, M. de Tourny organisait, aux frais de l'Etat, des pépinières de mûriers qui distribuaient gratuitement des plants à ceux qui voulaient cultiver en Guyenne cette essence indispensable à l'éducation des vers à soie et il prenait des mesures pour protéger les nouvelles plantations¹. H. Bertin, qui savait tout le parti qu'on pouvait tirer de la sériciculture, essaya de l'implanter dans sa seigneurie de Bourdeille, quoique plusieurs entreprises du même genre tentées avant lui dans le Sud-Ouest n'aient pas eu de succès.

Nous ne connaissons cette tentative que par la tradition et par quelques textes rares et brefs, que Georges Bussière avait utilisés. Dans ses *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord* il écrivait : « Au fond, ce goût de Bertin pour la sériciculture tenait peut-être à son admiration pour la Chine »². Trente ans plus tard, dans sa magistrale étude sur *Bertin et sa famille*³, il se gardait bien de reprendre cette boutade, car il s'était aperçu que l'idée de produire de la soie avait été surtout suggérée à son illustre personnage par la prospérité de l'industrie dans la Généralité de Lyon, alors qu'il en était l'intendant (1754-1757), tandis qu'il n'avait commencé à s'intéresser à la Chine que plus tard, quand n'étant plus contrôleur général des finances, il restait cependant ministre secrétaire d'Etat et titulaire de ce qu'on appela par dérision le « petit ministère ».

(1) Arch. dép. de la Gironde, série C, Correspondances de l'Intendant et des subdélégués.

(2) G. Bussière, *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, 4^{re} partie, Bordeaux, Lefèvre, 1877, p. 128.

(3) G. Bussière, « Henri Bertin et sa famille », *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, XXXIV, 1907, p. 456-465.

Le premier document qui nous soit parvenu sur cette question est une lettre que Bertin adressa le 15 avril 1756 à Meyjounissas, son homme d'affaire à Bourdeille; quoiqu'elle ait été reproduite plusieurs fois, on me pardonnera d'en citer le passage qui s'y rapporte :

Vous pourrez leur dire de plus (aux habitants de Bourdeille) que je compte cette année faire les frais nécessaires pour leur envoyer des personnes au fait de l'éducation des vers à soie, auxquelles on donnera à chacune un certain nombre de gens du pays pour leur apprendre à élever les vers, afin que l'année prochaine ceux des habitants qui le voudront puissent en faire élever pour leur compte et profit particulier; pour les mettre plus à portée de le faire, je ferai envoyer de la graine à ceux qui me la demanderont ⁴.

G. Bussière a esquissé à grands traits cette tentative de sériciculture. Il semble bien, dit-il, que Bertin « ne soit devenu fabricant de soie ou, pour mieux dire, tireur de cocons et filateur, qu'après sa sortie des finances, qui est de décembre 1763 »; jusque-là ce serait son frère, Louis-Augustin, abbé de Brantôme depuis 1758, qui se serait occupé des affaires de Bourdeille ⁵; celui-ci écrivait à Meyjounissas le 13 avril 1760 : « Vous avez dû recevoir la graine de vers à soie; vous ferez bien de ne faire enter qu'un tiers de vos mûriers ». Plus loin, il discute l'emplacement de la filature et il conclut qu'elle dut être installée dans le château neuf, c'est-à-dire dans le pavillon construit dans l'enceinte fortifiée par Jaquette de Montbron. Il termine en citant le *Journal* que Latapie, inspecteur de manufactures, écrivit au cours de sa tournée de 1778. En dehors de ces quelques textes, c'est en vain qu'on chercherait soit dans les dictionnaires encyclopédiques ou biographiques, soit chez les historiens locaux, la moindre mention de cette tentative.

J'ai entre les mains 29 lettres, dont 7 émanant de H. Bertin, 5 de son frère l'abbé et 14 de Meyjounissas, que ceux-ci

(4) A. Matagrin. « Ce qu'il y avait dans un sac de vieux papiers... »; *Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, III, 1855, P. 64; G. Bussière a reproduit cette lettre dans les deux ouvrages ci-dessus.

(5) On verra que cette opinion n'est pas exacte.

ont adressées de 1757 à 1764 à un sieur Deydier, qualifié entrepreneur ou directeur de la « manufacture royale de soirie à Aubenas en Vivarais »⁶, choisi par Bertin pour être le conseiller technique de son entreprise et l'instructeur des futurs praticiens périgourdins; elles donnent de minutieux détails sur les débuts de la sériciculture à Bourdeille et j'ai pensé qu'il y avait intérêt à ne pas les laisser perdre; il m'a paru inutile de les reproduire in-extenso, mais j'en citerai de longs extraits⁷.

Il serait fastidieux de retracer ici la biographie des Bertin; cependant, pour éclairer maints passages de ces lettres, il m'a semblé nécessaire de rappeler les dates qui jalonnent leur carrière à l'époque où ils écrivaient à Deydier.

Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin fut nommé intendant du Lyonnais le 17 mars 1754. Il fut appelé à Paris comme lieutenant général de police le 5 novembre 1757; puis il entra au ministère comme contrôleur général des finances le 22 novembre 1759 et il reçut le titre de ministre d'Etat le 6 novembre 1762. La roi lui conféra le cordon bleu, en qualité de commandeur de ses Ordres, le 26 décembre suivant. Enfin, il abandonna les finances le 12 décembre 1763, tout en restant ministre et secrétaire d'Etat.

Entre temps, son frère cadet, Louis-Augustin, poursuivait sa double carrière clérico-judiciaire. Depuis longtemps prieur de Palaiseau⁸, puis grand archidiacre de l'évêché de Périgueux, il reçut en commande l'abbaye de Brantôme en 1758 et celle de Saint-Mansuy, au diocèse de Toul, en décembre 1763. Il était, en outre, aumônier de Mesdames de France et supérieur des Carmélites de Paris. Parallèlement, déjà conseiller clér, il devenait le 2 juillet 1759 premier président de la Seconde Chambre des enquêtes au Parlement

(6) Deydier avait conservé toutes les lettres qu'il avait reçues au cours de sa longue carrière de directeur et ces archives ont été retrouvées à Aubenas, intactes et en parfait état, par notre collègue Leralle.

(7) J'ai pensé qu'il était inutile de reproduire les formes archaïques et les fautes d'orthographe; en outre, j'ai rétabli la ponctuation et j'ai ajouté quelques mots que les scribes avaient omis.

(8) Palaiseau, dans la Seine-et-Oise.

de Bordeaux, charge qu'il quittait à la fin de juillet 1761 pour celle de conseiller d'Etat.

Il faut, en outre, présenter en quelques mots Meyjounissas, qui fut le régisseur de l'entreprise que les Bertin dirigeaient de Paris.

Louis Meyjounissas naquit aux environs de 1700. Déjà notaire et procureur d'office de la juridiction de Bourdeille, il épousa en 1725 Bertrande-Charlotte Bloys, d^{lle} des Francilloux⁹. Le nouveau propriétaire du comté, Jean Bertin, ne tarda pas à apprécier ses services et lui accorda sa confiance; lorsqu'Henri Bertin hérita la seigneurie, il en fit son fondé de pouvoir; entre temps, il le pourvut de l'office de juge du comté. Bourdeille possédait un bureau de poste aux lettres¹⁰, dont il fut directeur à partir d'une date que je n'ai pu préciser. En 1760, il acheta une charge de conseiller-trésorier du roi, qui lui conféra la noblesse¹¹; ce fut probablement la cause qui lui fit passer à son fils aîné, Antoine, la direction de la poste. Celui-ci, qui était procureur d'office du comté quand il épousa en 1756 d^{lle} Jeanne Patoureaux, ne tarda pas à se qualifier écuyer — la noblesse que venait d'acquérir son père était héréditaire — et sieur de Veynas, puis à faire précéder son patronyme de la particule; son père l'associa à ses diverses activités et il lui succéda comme fondé de pouvoir de H. Bertin. Les Meyjounissas habitaient dans l'enceinte du château; ils occupaient le logement de l'avant-cour, du même côté que les communs¹².

Pas plus que H. Bertin et son frère l'abbé, Meyjounissas n'a écrit ses lettres lui-même; il les a dictées et signées. Il les a scellées avec un cachet aux armes de Bertin qu'on peut ainsi décrire, bien que les émaux et métaux n'y soient pas figurés : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à un lion d'or tenant dans*

(9) Arch. dép. de la Dordogne, E suppl. 112, GG 5.

(10) Ce bureau est déjà mentionné dans l'*Almanach royal* de 1714.

(11) Dès le 13 avril 1760 il se qualifie « écuyer, conseiller du roi, trésorier-payeur de gages des officiers de la Chancellerie du Conseil souverain de Perpignan ».

(12) G. Bussière, « H. Bertin et sa famille », loc. cit.

*sès pattes une épée d'argent posée en pal; aux 2 et 3 d'argent à trois roses de gueules tigées de sinople et issant d'une terrasse de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; écu ovale timbré d'une couronne de marquis, soutenu par une console et supporté par deux lions regardants*¹³.



Dans sa lettre du 15 avril citée plus haut, Bertin annonçait son intention de faire venir à ses frais « des personnes au fait de l'éducation des vers à soie » pour apprendre la sériciculture aux habitants de Bourdeille qui le désireraient. Il semble qu'il ait voulu réaliser rapidement ce premier projet et, pour cela, qu'il ait fait venir un ouvrier de la manufacture de Montauban; dans une lettre du 31 mars 1760, Meyjounissas disait en effet à Deydier :

Si le temps était humide et froid, ne faudrait-il pas faire du feu dans la chambre où sont les vers à soie ? Il y a trois ans (donc en 1757) que nous avons un homme de Montauban, qui mettait de la braise dans des réchauds et du lard dessus, disant que cela préservait les vers de maladie.

Comme il est indispensable de disposer de feuilles de mûrier pour nourrir les vers, il est à supposer que dès l'automne de 1756 Bertin avait donné des ordres pour qu'on plantât dans ses terres les arbres nécessaires, mais ceux-ci ne furent certainement pas en état de fournir au printemps suivant une quantité suffisante de feuilles et on doit admettre qu'il en existait déjà dans le pays, peut-être plantés sur les instances de Tourny.

(13) Ces armes constituent une variante qui ne paraît pas avoir été signalée; le graveur du cachet a opéré pour les 1^{er} et 4^e quartiers une synthèse du 1^{er} quartier (*D'azur à l'épée d'argent garnie d'or posée en pal*) et du 4^e (*D'azur au lion d'or*) des véritables armes de Bertin; on ne peut s'empêcher de comparer l'écu du cachet avec les armes que portaient à la fin du xvi^e siècle les Bertin de Saint-Martin : *D'(azur) à un griffon de... tenant entre ses pattes une épée de... surmontée d'un croissant entre deux étoiles de... et soutenu de plantes (roses ?) de... mouvant de la pointe de l'écu* (V. comte de Saint-Saud, « Ex-libris d'H. de Bertin, etc... », *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, XLIII, 1916, p. 234).

Le séjour de l'homme de Montauban dut être de courte durée et Bertin se rendit compte qu'il était insuffisant pour former des sériciculteurs; aussi, dès le 6 novembre 1757 écrivait-il de Lyon à Deydier :

Je vous suis très obligé de votre politesse et de l'offre que vous me faites de m'envoyer, ou pour mieux dire dans mes terres un des tours de M. de Vaucanson avec une personne pour enseigner à s'en servir et à tirer la soie. Mon idée était aussi d'envoyer deux jeunes filles de mes terres à Aubenas pour y apprendre la même chose sur les lieux et [c'est] sur cela que j'ai écrit à mon homme d'affaire. Comme je suis obligé de partir dans quelques jours pour aller remplir la place de lieutenant général de police à laquelle je viens d'être nommé, j'en parlerai à Paris à M. de Vaucanson et je vous serai fort obligé de ce que vous voudrez bien faire sur ce que lui ou moi pourrions vous marquer sur cels.

On doit déduire de cette lettre que l'élevage des vers à soie conduit par l'homme de Montauban avait produit des cocons et que le tour de Vaucanson était destiné à les dévider et qu'en outre on était décidé à en éduquer d'autres au printemps prochain, sans attendre que les deux jeunes filles fussent de retour à Bourdeille.

C'est vraisemblablement Vaucanson lui-même, qui était depuis 1741 inspecteur des manufactures de soie, qui avait conseillé à Bertin de s'adresser à Deydier.

Meyjounissas dut se mettre à la recherche de deux futures élèves et le 11 mai 1758 il écrivait à Deydier :

M. de Bertin..., désirant de faire instruire deux filles de ce pays dans l'art d'élever des vers à soie et pour tirer la soie et dans toutes les circonstances concernant cette matière, m'a mandé avoir convenu avec vous pour la nourriture, hébergement et autres petits nécessaires et pour l'instruction des deux filles. En conséquence de ses ordres, je les fait partir aujourd'hui chacune sur [une] monture avec leurs petites hardes, conduites par le nommé Lapierre. L'une se nomme Marie Viaud, et l'autre Jeanne Vallier; de bonne vie et mœurs et de religion catholique apostolique et romaine, vous aurez agréable, comme vous êtes prié, de les recevoir et de les faire instruire de votre possible pour que la dépense de M. de Bertin ne soit pas infructueuse, vous priant de faire prendre soin de leur conduite; elles paraissent de bonne volonté. Je vous prie de me donner de

leurs nouvelles de temps en temps par Toulouse et Bordeaux, à Bourdeille en Périgord, en ces termes : à Monsieur le Directeur des postes à Bourdeille ¹⁴.

Le 6 juin suivant, Deydier annonçait à Bertin et à Meyjounissas que les deux filles étaient arrivées à Aubenas et qu'il avait donné 90 livres à Lapierre pour son voyage de retour.

Bertin accusa réception le 16 juin :

Je vous suis infiniment obligé d'avoir bien voulu loger chez vous les deux élèves que je vous ai envoyées et de tous les soins que vous voudrez bien prendre pour leur instruction. Je ne peux mieux faire que de m'en rapporter à vous pour ce qui concerne leur nourriture et les hardes dont elles peuvent avoir besoin et de vous prier de faire pour le mieux et comme pour vous-même. J'approuve d'avance tout ce que vous ferez et je vous ferai rembourser de vos avances par la voie que vous m'indiquerez. Je voudrais en avoir une pour vous faire passer dès à présent les 90 l. que vous avez données au conducteur pour s'en retourner. Vous préféreriez peut-être que je vous fis rembourser à Lyon entre les mains de quelqu'un de vos correspondants; cela me serait aussi plus facile et dans ce cas je vous prierais de me marquer le nom de celui à qui vous voudriez que je fis remettre ce que je vous devrais. Je vous renouvelle tous mes remerciements.

Et Bertin ajoute à sa lettre ce post-scriptum autographe :

Au reste je payerai à M. Vaucanson, si vous voulez, qui vous en comptera; voyez ce que vous aimerez le mieux.

Meyjounissas accusa également réception le 20 juin : il conseilla à Deydier de convenir avec Bertin du montant de la pension et de l'entretien des deux élèves; « je suivrai ce qu'il me mandera de vous payer »; c'est également Bertin qui décidera des frais nécessaires pour leur fournir des vêtements d'hiver.

Deux mois après, le 17 août, Bertin donnait son assentiment aux propositions que lui avait adressées Deydier :

J'ai reçu la dernière lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8 de ce mois, touchant mes deux élèves. J'approuve que vous leur donniez 8 l. à chacune pour leur nourriture et quelque chose de plus

(14) Puisque Meyjounissas indique son adresse, c'est que vraisemblablement cette lettre est la première qu'il ait écrite à Deydier.

si vous le jugez nécessaire; je consens aussi que vous fassiez pour chacune la dépense de 50 l. en habillements dont elles ont besoin. Je ne regretterai point cette dépense si elles se mettent en état de remplir l'objet que je me propose; en quoi je compte autant sur vos soins que sur leur exactitude à bien employer leur temps. Je suis bien aise que vous trouviez qu'elles commencent à savoir assez bien filer la soie. Envoyez-moi la note de tout ce que vous aurez avancé pour elles au jour de votre réponse et je vous rembourserai sur le champ par les mains de M. Cotelle, m^d de soie, que vous m'indiquez.

Mais bientôt une ombre vint assombrir ce charmant tableau; à une lettre écrite par Deydier, le 7 novembre 1758, Bertin répondait le 24 :

Je vous suis fort obligé du détail qu'elle contient sur les élèves que je vous ai envoyées. Je vois avec plaisir que vous avez lieu d'être fort content de l'une des deux et qu'elle promette de profiter de vos instructions. Il est fâcheux que sa camarade n'y réponde pas également; il faut tâcher de la piquer d'émulation, et pour cela je vous prie de remettre de ma part 12 l. à l'autre et de lui faire acheter pour pareille somme de 12 l. de coiffure ou autre chose qui pourra lui faire plaisir, en lui disant que ce n'est pas là tout ce que je ferai pour elle si elle continue de vous satisfaire. Quant à sa camarade, il faudra lui faire entendre que je n'ai même pas voulu entrer dans la dépense de 50 l. de nippes que vous lui avez données et que si elle ne fait pas mieux, elle et ses père et mère s'en ressentiront...

Si celle des deux élèves à qui vous ne trouvez pas de disposition ne profite pas davantage, il faudra prendre le parti de la renvoyer au printemps. Quant à l'autre, je désire qu'elle reste tout le temps qu'il faudra pour la perfectionner et la mettre en état de faire elle-même des élèves au pays. Je vous renouvelle mes sincères remerciements...

J'ai fait remettre à M^{rs} les frères Cotelle la somme de 300 l. que vous avez avancée jusqu'à présent pour elles.

La bonne élève était Jeanne Vallier et la mauvaise Marie Viaud.

Le printemps approche et il va falloir penser à la prochaine campagne séricicole, ce qui n'est pas sans inquiéter Meyjounissas, les éducations précédentes ayant mal réussi; aussi, le 13 février 1759, demande-t-il à Deydier de lui donner des conseils ;

M. Bertin va m'envoyer une livre de graine de vers à soie pour les élever et faire des cocons. Mais, ma foi, nous n'y entendons rien, ne savons même pas les faire éclore, ni leur donner la feuille à propos; on leur en donne plus qu'il ne faut, n'en consommant pas le dixième de ce qu'on leur en donne. Je vous serais obligé de m'en faire un petit détail de ce petit ménage. J'espère que nos filles sauront le faire l'an prochain.

Meyjounissas ne fait aucune allusion aux déboires qu'éprouve Deydier avec Marie Viaud; par contre, Bertin ne les perd pas de vue; malgré ses occupations, il suit attentivement l'instruction de ses élèves. Il écrit à ce sujet, le 18 août, la lettre suivante :

J'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois par laquelle je vois que les deux élèves seraient en état de filer seules la soie à la fin de la présente filature, mais que vous pensez qu'il serait nécessaire qu'elles restassent encore une année auprès de vous pour se perfectionner surtout dans la partie essentielle de l'éducation des vers, m'observant au surplus qu'elles pourraient, en restant, gagner la moitié de leur dépense, mais que vous auriez de la peine à garder celle qui est d'un mauvais caractère et qui vous a fatigué jusqu'à présent par ses tracasseries. Je suis décidé à vous laisser encore une année la nommée Jeanne Vallier, dont vous êtes content, et je vous prie de lui donner de ma part *vingt-quatre livres* de gratification, en lui disant que je me charge d'avoir soin d'elle quand elle sera de retour au pays si elle continue à bien faire. Quant à sa camarade, je ne ferai sûrement pas les frais de l'envoyer chercher toute seule, et comme je ne veux pas non plus que vous en souffriez davantage, je vous laisse absolument le maître de la chasser de chez vous; elle fera comme elle l'entendra pour gagner sa vie, si elle veut attendre qu'on vienne chercher Jeanne Vallier l'année prochaine pour s'en retourner avec elle. Elle ne pourra imputer qu'à elle seule ce mauvais traitement et puisqu'elle n'a pas rempli la promesse qu'elle avait faite de bien employer son temps et de s'instruire parfaitement dans la filature et l'éducation des vers à soie, je me tiens quitte de mon côté des engagements que j'avais pris avec elle. Si cependant vous aperceviez un changement en elle quelque temps après que vous lui aurez annoncé ce traitement et qu'il n'y ait pas trop à souffrir pour vous en la gardant aussi, j'en serais fort aise, parce que vous sentez que mon objet est d'avoir de bonnes fileuses et que si celle ci peut se perfectionner, il m'importe peu, quand elle sera de retour au pays, qu'elle

soit d'un mauvais caractère. J'écris de nouveau pour que ses parents lui fassent des représentations qui feront peut-être plus d'effet sur elle que tout autre chose...

Quand vous voudrez m'envoyer la note de vos dépenses déboursées, je vous en ferai payer...

Devenu contrôleur général des finances, Bertin charge M. Mesnard, son premier commis, de répondre pour lui à Deydier; cette lettre, datée du 17 janvier 1760, nous révèle que, malgré les conseils de celui-ci, la dernière campagne séricole n'avait pas donné de bons résultats :

M. le Contrôleur général, trop occupé des affaires publiques pour faire par lui-même les siennes propres, m'a chargé de vous répondre pour lui à votre dernière touchant les deux élèves périgourdines que vous avez à l'instruction. D'abord, il approuve que vous leur donniez les habillements d'hiver que vous jugerez leur être nécessaires. Il est fort aise que vous fussiez plus content de celle des deux qui ne tournait pas au bien dans le commencement. Il désire que vous envoyiez directement dans le temps, au sieur Meyjounissas, une livre de bonne graine de vers à soie, mais en lui répétant bien la façon de la faire éclore, car ce n'est que par ignorance que la dernière n'a pas réussi, ayant été reconnue très bonne et le climat d'ailleurs étant comme vous le pensez très convenable. Sur ce que vous avez marqué à M. le Contrôleur général que, comme l'éducation des vers à soie en particulier exigeait plus de connaissance, il eut été à désirer qu'on vous eut envoyé un homme de bon sens qui eut demeuré auprès de vous tout le temps de l'éducation des vers à soie, il s'est décidé à en faire choisir un de bonne volonté chez lui pour vous l'envoyer pour l'éducation prochaine et il a pris d'autant plus volontiers ce parti qu'il a pensé que le même homme pourrait ramener ensuite les deux élèves. A cet effet, j'écris aujourd'hui de sa part à M. Meyjounissas pour qu'il choisisse un sujet tel qu'on doit le désirer et qu'il le fasse partir vers la fin du mois prochain afin qu'il arrive à temps. L'intention de M. le Contrôleur général aurait même été qu'on vous en eut envoyé deux au lieu d'un; mais je pense qu'on aurait de la peine à les trouver; je marque toutefois chez lui qu'il en aurait désiré deux et si on le peut sans doute qu'on les enverra. Il me reste à vous dire, de la part de M. Bertin, qu'il s'en rapporte à vous pour le ménagement de ses intérêts dans l'augmentation de dépense que lui accasionnera ce nouvel élève et sur les soins que vous voudrez bien prendre pour que cette dépense soit bien employée. Au surplus, je suis encore chargé de

vous demander la note de vos déboursés jusqu'à présent; si vous voulez me la faire passer, M. le Contrôleur général pourvoira sur le champ à votre remboursement par la voie que vous m'indiquerez.

Pour l'exécution de ce nouveau projet, Bertin donna des ordres à Meyjounissas et celui-ci écrivit à Deydier le 4 mars 1760 :

Il y a déjà quelque temps que j'ai reçu l'honneur de votre lettre concernant nos filles, vos élèves et les deux jeunes hommes que vous avez conseillé à M. de Bertin de vous envoyer; il me manda dans son temps de les chercher et choisir pour les faire partir à la fin de février.

Je vous donne avis qu'ils sont partis aujourd'hui, après les avoir fait un peu équiper, qui étaient tous nus. Je leur ai donné à chacun 24 l. 12 s. pour faire leur voyage avec une route⁽¹⁵⁾ et un passeport. L'un se nomme Puyjarinet, garçon sergent, l'autre Périer, garçon tisserand, âgés d'environ vingt ans, qui m'ont paru assez intelligents et de bonne volonté. Vos filles seront bien aises de les voir, étant leurs voisins. Je n'ai pas besoin de vous recommander de leur faire enseigner de faire éclore les vers à soie, de les élever, de leur donner la feuille comme il faut, la façon de la ramasser pour conserver les arbres, comme il faut les placer et faire les niches pour les faire monter⁽¹⁶⁾; nous avons de la brande et du genêt, ce qui paraît le plus commode. Vous pourrez ensuite leur faire apprendre à blanchir les cocons, à tirer les vers et enfin à filer la soie et tout ce qu'il faut dans ces ouvrages.

Après ces opérations vous nous renverrez les garçons et les filles avec recommandation d'être sages...

Dans une lettre datée du 18 mars, Deydier annonce à Meyjounissas que les deux garçons sont arrivés à Aubenas; celui-ci accuse réception le 31 et, après avoir renouvelé ses recommandations, ajoute :

J'ai reçu, il y a quelques jours, la graine de vers à soie que M. le Contrôleur général m'a fait passer. Ayant égaré votre lettre qui m'apprenait la façon de faire éclore, je vous prie de m'en écrire sur le champ la méthode et la façon et comme il faut donner la feuille à

(15) Indication de la route à suivre.

(16) Faire des niches en brande ou en genêt pour que les vers y montent construire leurs cocons.

propos pour qu'elle ne se prodigue pas mal à propos. Nous mettons les vers à soie sur des planches et des papiers dessous dans des chambres et [dès] qu'elles⁽¹⁷⁾ grossissent, nous les portons sur d'autres tables, et toujours du papier dessous; et quand elles veulent monter, nous les mettons dans des niches voûtées et garnies de rameaux de brande et de genêt, n'ayant pas d'autres espèces dans nos cantons; et quand les cocons sont faits, nous les ramassons et les mettons sur des claies au four pour faire mourir les vers. Voilà ce que nous savons faire. Mais ne croyez pas que notre pays soit aussi chaud que le vôtre, nous ne pouvons commencer qu'au mois de mai et vers le 8 ou le 10; vous aurez le temps de me faire passer votre lettre, puisqu'il ne faut qu'autour de trois semaines pour aller et venir.

Si le temps était humide et froid, ne faudrait-il pas faire du feu dans les chambres où sont les vers à soie?... Enfin, je vous prie de me marquer toutes particularités afin de nous instruire.

Le 9 avril suivant, Berlin écrit à son tour à Deydier :

M Mesnard m'a rendu compte de vos réponses aux lettres qu'il vous a écrit de ma part touchant nos élèves. Je viens de faire acquitter les 342 l. 10 s. restant du mémoire qui regarde les deux filles et je vous serai bien obligé de continuer vos soins pour qu'elles finissent de bien s'instruire dans la filature des soies et pour que les deux jeunes gens que je vous ai fait envoyer de chez moi profitent aussi de vos instructions dans l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers. J'approuve que vous leur fassiez donner en habillements ce que vous jugerez absolument nécessaire pour faire passer l'été. Mais je vous prie de leur laisser croire que ces nippes seront achetées à leurs dépens, jusqu'à ce que vous en soyez assez content pour leur en passer le prix en gratification. Quant au traitement particulier qui pourrait leur être fait pour leur voyage, il faut considérer qu'en faisant les frais de les faire instruire je leur procure un talent dont ils pourront tirer un bon parti quand ils seront de retour au pays, s'ils continuent à l'exercer. Au surplus, je ne me refuserai pas à leur donner ce qui sera jugé convenable si vous êtes satisfait d'eux.

Un mois après, le 6 mai 1760, Meyjounissas envoie à Deydier un bulletin de victoire :

(17) Meyjounissas emploie la féminin parce qu'il désigne les jeunes vers à soie sous le nom de « barbottes », comme on le verra plus loin,

J'ai reçu vos lettres qui m'ont fait un plaisir infini, ayant profité de vos instructions. Après avoir mis notre graine éparse dans de petites boîtes de sapin fermées et dans un cabinet d'une chambre où l'on fait ordinairement du feu, d'ailleurs bien closes; sept à huit jours après, ayant ouvert le cabinet et [les] boîtes, j'ai trouvé presque tout éclos, et deux jours après tout l'a été. Il est vrai que ces jours-là étaient bien chauds et que votre graine était de la bonne, ayant réussi au mieux. J'en ai une dizaine de grandes et longues tables toutes garnies par la feuille et qui profitent assez bien; enfin, j'ai une belle bergerie. J'ai trouvé par rencontre un sergent qui se dit du côté de Sarlat et qui dit avoir été à votre manufacture et à celle de Montauban et qui sait, dit-il, gouverner les vers à soie; je l'ai pris à 20 s. par jour; il paraît de bonne volonté. Mais on ne fait pas comme vous dites, que les vers doivent manger toute la feuille, car ils en laissent plus des trois quarts, qui se dessèche et qu'ils ne mangent plus, et on leur en donne de nouvelles deux fois par jour; en proportion qu'ils grossissent, on les disperse sur d'autres planchers. S'ils continuent de réussir, nous n'aurons pas assez de feuilles, nos arbres étant petits et peu vigoureux étant sauvages. Cependant, notre pépinière nous a conduit quinze jours et il y en a encore pour quelques jours. Une livre de graine doit donner bien ces milliers de barbottes ⁽¹⁸⁾; il ne s'en est guère perdu, cela ressemble des fourmiguières ⁽¹⁹⁾.

Meyjounissas s'était trop pressé d'annoncer son succès, car il dut bientôt déchanter; le 8 juillet suivant, il écrivait à son correspondant :

J'attendais l'événement de la récolte de nos vers à soie pour avoir l'honneur de vous écrire et vous en faire part. Je croyais que tout réussirait bien; ils sont venus à faire plaisir jusqu'à ce qu'ils aient été près de monter; alors il est survenu des chaleurs excessives, des tonnerres effrayants, et puis tout à coup pluies et brouillards froids. La maladie s'y est mise; il en est péri une grande quantité, venant roux, se raccourcissant et périssant, de façon que cette belle apparence s'est réduite à environ cinquante mille cocons faisant un quintal et demi, dont il y en a partie de très minces et faibles; ils sont passés au four et puis placés sous des tables avec du papier dessous bien épars pour les conserver jusqu'à l'arrivée de nos garçons et filles.

(18) Expression locale désignant les petits insectes.

(19) Mot venant du patois, pour fourmilières.

Il est donc question, s'il vous plaît, de les faire préparer à revenir dans leur patrie et faisons nos arrangements. M^{sr} le Contrôleur général désire que vous leur fassiez faire deux métiers pour servir au dévidage de la soie dans le goût que vous savez pour le mieux, qu'ils porteront avec eux en venant; mais il faut leur donner tous les outils convenables et me marquer, s'il vous plaît, toutes les instructions nécessaires, et comme il faut enter les mûriers et les tailler. Il faudra que vous leur donniez la route pour s'en revenir avec un certificat ou passeport pour qu'ils puissent prendre quelques voitures pour ces filles d'un lieu à un autre, et leur donner de l'argent pour leur dépense, et me donner avis, s'il vous plaît, du temps de leur départ; vous supplérez à tout ce que je ne peux prévoir... Je vous prie de me marquer la capacité et la sagesse d'un chacun pour que je ne m'y méprenne pas à les employer utilement, et que faudrait-il leur donner de pension par an à chacun pour qu'ils travaillent journellement à cultiver les arbres, les tailler, les enter et dans les saisons faire éclore et élever les vers, enfin filer et généralement tout ce qui convient dans ces opérations, chacun dans son état; les garçons doivent être occupés pour les arbres, n'étant pas du fait des filles; enfin, un détail circonstancié obligera celui qui a l'honneur d'être...

Et Meyjounissas ajoute le charmant post-scriptum suivant:

Pour vous avoir procuré d'aimable jeunesse, ne seriez-vous pas assez reconnaissant de m'envoyer pour faire quelqu'habit de soie de votre manufacture; je ne voudrais pas de ce qui est si riche, mais quelque chose de joli pour un homme de soixante ans; dites-m'en quelque chose et j'accréditerai votre manufacture.

Il est amusant de voir que Meyjounissas cherche à se rendre important; il se croit obligé de transmettre les ordres de Bertin en les interprétant et de proposer des arrangements; mais celui-ci traite directement avec Deydier sans s'occuper de son homme d'affaire périgourdin; il lui écrit de Versailles le 30 août 1760 :

Je vous suis fort obligé de tous les soins que vous vous êtes donnés pour l'instruction de mes jeunes gens dans l'éducation des vers à soie et dans la filature des soies et je vois avec plaisir par votre dernière lettre que vous les trouvez en état de rendre entre eux de bons services dans tout ce qui regarde le tirage des soies. Vous pouvez les faire partir et leur donner deux chevaux du prix de trois à quatre louis chacun, comme vous me le marquez, et que le s^r Meyjounissas

pourra vendre à leur arrivée. Je désirerais que vous puissiez, au lieu d'un seul tour qu'il vous a demandé, en faire expédier deux sur le champ, afin que les deux filles eussent chacune le leur en arrivant et pussent s'entretenir également dans leur filature avec la soie qu'on a recueillie cette année chez moi. Je vous prierai d'en faire faire tout de suite encore deux autres, que vous enverrez aussi en Périgord et qui seront destinés aux deux premières élèves qu'elles feront dans le pays. Au moyen de ces quatre tours, on aura plusieurs modèles pour les multiplier successivement à mesure que les soies s'y multiplieront. Vous voudrez bien m'envoyer ensuite la note de tout ce que je vous devrai. Vous me ferez plaisir d'entretenir correspondance avec le s^r Meyjounissas sur tout ce qui sera relatif à ce commencement d'établissement, que je voudrais fort voir réussir, et de me marquer quand vous le jugerez nécessaire ce qui se passera, afin que je puisse de mon côté donner les ordres que vous jugerez pouvoir contribuer au succès.

On voit que Bertin avait sur le succès de son entreprise des illusions qui ne se réaliseront pas. Cette lettre paraît être la dernière qu'il ait adressée à Deydier; les obligations de sa charge ne lui permettront plus de s'occuper directement des affaires de Bourdeille et ce sera dorénavant son frère l'abbé qui correspondra avec le manufacturier d'Aubenassas et avec Meyjounissas, sous sa direction évidemment. La première lettre de l'abbé, qui est autographe, est signée : Bertin, président; dans les autres, il fait suivre son nom du titre de conseiller d'Etat,

Le 9 septembre 1760, Meyjounissas annonce à Deydier que les garçons et les filles sont arrivés à Bourdeille en bonne santé, avec leurs hardes et leurs juments; il n'a pas encore pu vendre celles-ci, car on ne lui en offre que vingt écus chacune; c'est la cherté des fourrages qui a fait baisser les prix et il faut attendre que ceux-ci remontent.

Après des remerciements et des compliments, il l'informe qu'il a mis les filles à trier les cocons et qu'elles commenceront la filature dès que les tours seront arrivés; les garçons tailleront les arbres après les vendanges. Il faudrait qu'il lui procurât de la même graine qui avait si bien éclos l'année précédente et qui aurait donné de beaux résultats si l'éduca-

tion avait été conduite comme il faut ; il espère que les nouveaux en auront plus de soin.

Deydier a envoyé à Bertin le mémoire des sommes qui lui restaient dûes ; celui-ci en a versé le montant aux frères Cotelle et l'abbé est chargé de retourner à l'expéditeur ce mémoire acquitté. Dans sa lettre, datée du 6 novembre 1760, il s'excuse d'avoir différé le paiement de quelques jours, car il voulait l'effectuer entre les mains de M. de Vaucanson, qu'il sait être son ami ; mais celui-ci a refusé. Voici le mémoire de Deydier :

Compte de Deydier pour M^{sr} de Bertin

1760, août, 22.

Payé de son ordre pour une livre de graine de vers à soie envoyée à M. Meyjounissas.....	16 l.
Payé pour la dépense des deux filles depuis le 22 mars dernier jusqu'au 22 août, cinq mois à 16 l., pour les deux	80
Payé aux deux gargons pour leur dépense de cinq mois et quatre jours, depuis le 18 mars jusqu'au 22 août, à 16 l. par mois chacun.....	166
Payé pour pour 3 chemises chacun, à eux faites par ordre de M ^{sr} de Bertin.....	24 7 6
Pour une veste et une culotte de même.....	33 1 6
Payé à leur cordonnier pour le nommé Périer.....	15 9
Payé pour le nommé Puyjarinet.....	13 19
Payé pour souliers pour les deux filles.....	7 4
Payé au chirurgien pour des remèdes pour trois d'entre eux.....	5 10
Pour l'achat de deux juments enharnachées de bats et brides, le tout suivant le compte envoyé en détail à M. Meyjounissas.....	211 18
A compter chacun un louis pour faire le voyage.....	96
Pour le montant d'un tour à tirer la soie, double, les deux caisses comprises.....	51
Pour le montant d'une bassine de cuivre ²⁰ à 32 s. la livre.....	19 4
<i>A reporter.....</i>	<i>736 72 12</i>

(20) La bassine de cuivre servait à faire chauffer l'eau dans laquelle on agitait les cocons pour les dévider.

	<i>Report.....</i>	736 72 12
Voituré les deux caisses d'ici au Puy, pesant ensemble		
318 livres.....		6 15
Payé au boulanger qu'on lui restait devoir.....		44 9 9
Pour petites nippes qu'avaient pris les deux filles chez		
une marchande.....		7 11
Compté au sieur Périer pour payer des dettes qu'il		
avait faites, ce qu'il dit devoir rendre à M. Meyjounissas,		
à qui Deydier en a donné avis.....		10
Total.....	L.	808 8 9

Qui pourra être remis à M^{rs} les frères Cotelle, m^d de soie, rue Saint-Denis, aux Trois-Moines, de la part de Deydier.

*Compte de détail de ce qui était dû par les deux garçons
et les deux filles, savoir au boulanger :*

Par le nommé Périer.....	17 8
Par le nommé Puyjarinet.....	15 9 6
Par la Marie Viaud.....	6 3 6
Par la Jeanne Vallier.....	5 8 9
	44 9 9
Que la Marie Viaud devait à une marchande.....	6 3 6
Idem la Jeanne Vallier.....	1 7 6
	52 0 9

Les garçons et les filles se sont mis au travail; mais Meyjounissas n'a pas grande confiance en eux. Le 7 avril 1761 il écrit à Deydier; après lui avoir annoncé la mort de Périer, il ajoute :

Nos cocons se trouvent beaucoup coupés et n'ont donné de soie filée que dix livres, qu'on a trouvée bien filée à Paris. J'ai fait filer la soie coupée à la quenouille; mais M. Bertin [ne] l'a pas approuvé, disant que cela se vend quasi autant sans être filé et qu'il faudrait la filer à un gros rouet; mais les filles disent que cela ne se peut pas, qu'il faut qu'elle se file à la quenouille et qu'il faudrait des cardes fines exprès pour la carder, et ensuite filer à la quenouille. Je vous prie de bien m'expliquer tout cela et quel parti on peut tirer des cocons qui se trouvent percés par les vers ou par les rats ou qui ne se trouvent pas bien formés, et les précautions sur tout cela.

Les filles veulent me faire faire des liteaux pour placer et élever

les vers, de dix pieds de large et de plusieurs étages; je ne sais comment cela se construit.

J'ai fait planter mille pieds de mûriers cette année et cela coûte des sommes; je crois que nous n'en tirerons jamais de revenus. Je ne crois pas que Puyjarinet sache tailler les arbres; je voudrais bien en savoir la bonne façon. Nos arbres étant sauvages produisent peu de feuilles; ils commencent à bourgeonner et je n'ai pas de graine de vers à soie. M. l'abbé, Conseiller d'Etat, m'a mandé qu'il m'en envoyait huit onces, que cela était suffisant, étant bien soigné, pour produire un quintal de soie, ce que je suis en doute, et je n'ai point encore reçu cette graine, de sorte que de peur que la multitude de ses affaires le lui fasse oublier, s'il ne s'est pas adressé à vous pour ces envois, je vous prie, la présente reçue, de m'en envoyer dix onces de bien conditionnée en quelque boîte de carton, et non pas de plomb, ni de fer blanc, et de mettre l'adresse : de la part de Monsieur Bertin, contrôleur général, à Monsieur le Directeur des Postes de Bourdeille, par Toulouse et Bordeaux, à Bourdeille en Périgord, avec une croix sur l'enveloppe pour que cela soit franc; à défaut de cette croix, on taxe mes lettres qui doivent être franches et c'est un embarras de les faire passer en déboursé.

Meyjounissas continue à fenir Deydier au courant des travaux qu'il dirige; il lui écrit le 26 mai 1761 :

La graine de vers à soie que vous m'avez envoyée a éclos dans les trois jours tout au mieux; nos vers ont subi la seconde mue et vont bien jusqu'à présent. Je vous remercie de vos instructions...

Je prévois... que nous aurons de la feuille de reste, ce qui fait imaginer à nos filles qu'elles pourraient en élever encore six onces. Si vous croyez qu'elles puissent réussir, je vous prie, la présente reçue, de me faire passer les six onces de graine qu'elles désirent; nous verrons d'en tirer parti...

La Viamd est malade; mais ce ne sont, je crois, que des vapeurs...

L'année suivante fut désastreuse; le 18 mai 1762, Meyjounissas écrit à Deydier :

J'ai reçu l'honneur de votre lettre avec la graine de vers à soie le premier de ce mois. Temps convenable; mais celui qui vous l'a vendue vous a totalement trompé, car elle était entièrement gâtée; il n'a pu en éclore que cinq à six cents et si minces qu'elles ont péri dans le moment, si bien que nous voilà sans vers et nos filles sans

ouvrage, ce qui m'inquiète beaucoup. N'y aurait-il pas moyen d'en avoir encore qui fut dans quelque coin au frais, ou bien des barbottes simplement écloses, car il y aurait assez de temps de les élever si elles pouvaient se sauver dans quelque grande pagnère²¹ sur des feuilles à petits étages...

Meyjounissas n'avait encore que des notions assez vagues sur l'éducation des vers à soie, sans quoi il n'aurait jamais proposé de leur faire accomplir un voyage d'au moins quinze jours fermés dans une grande pagnère. Deydier accusa réception le 3 juin, mais j'ignore le sens de sa réponse.

En 1763, nouveaux ennuis dus aux gelées tardives et aussi à la malice de Marie Viaud, qui obligea Meyjounissas, tont juge et messire le conseiller-trésorier du roi qu'il fut, à se défendre contre ses calomnies... ou ses médisances; c'est ce qu'il conte à Deydier le 12 avril :

J'ai reçu l'honneur de vos lettres avec la graine de vers à soie bien conditionnée à ce qu'il paraît; mais depuis, il a fait des fraîcheurs qui ont gâté tous les boutons de nos mûriers, ce qui nous conduira jusqu'au commencement de mai; il faut espérer qu'ils repousseront, [car] il faut de la feuille avant de les faire éclore.

Il y a bien du temps que je n'ai aucune nouvelle de M^{sr} de Bertin, ministre d'Etat; j'aurais souhaité qu'il fut d'avis de faire venir un garçon de vos cantons pour tailler et conduire les arbres et aider à élever les vers à soie, d'autant mieux que nous n'avons plus la Marie Viaud, n'ayant pas pourtant grandement perdu; elle nous a quittés et s'est louée après nous avoir fait toutes les malices imaginables, avec des rapports effroyables à nos demoiselles²² contre nous. Il a fallu que je leur ai prouvé par quelqu'une de vos lettres que vous n'étiez pas content d'elle. Et je vous serais obligé de me réitérer toutes les malices qu'elle vous a faites et son caractère tel que vous le lui avez bien connu en faisant son portrait, car nos demoiselles sœurs de M. le Contrôleur général pourraient imaginer que je l'avais renvoyée sans cause légitime, quoique j'ai fait mon possible pour la garder. La pauvre Vallier ne pouvait plus travailler avec elle; elle et son mari vous font bien des assurances de respect, étant tous deux

(21) Expression locale désignant un grand panier d'osier.

(22) Ces demoiselles étaient Marguerite Bertin l'Aînée, dite M^{lle} de Bellisle, et Marguerite Bertin la Cadette, dite M^{lle} de Greysac.

fort sages; ils feront ce qu'ils pourront pour notre éducation des vers. Je leur donnerai des gens pour les aider; ils le feront avec plus de repos et de tranquillité qu'avec cette folle.

Cette lettre nous apprend que Jeanne Vallier s'était mariée; par la suite on verra qu'elle avait épousé son camarade Puyjarinet. Il est permis de supposer que cette union fut la cause déterminante du départ de Marie Viaud.

Meyjounissas se rend de plus en plus compte que l'entreprise ne prendra son essort que s'il est secondé par un homme connaissant bien la sériciculture; aussi demandait-il à Deydier de l'aider à persuader Bertin de la nécessité de cet auxiliaire.

Comme il faut que nos seigneurs de Bertin veuillent et soient consentis, j'eus l'honneur d'écrire à M. l'abbé Bertin que vous trouveriez un garçon à cent livres de gages par an et nourri, comme vous me l'avez mandé, et que j'estimais la nourriture à cinquante écus, ce qui me paraissait raisonnable. Il ne m'a pas encore fait de réponse à cause de ses différents changements. Il est vrai que son frère est ministre et secrétaire d'Etat avec votre beau département²³ et M. l'abbé a eu une abbaye de trente mille livres de rente²⁴. Je vous prie d'écrire à M. l'abbé, tout de suite, que le garçon dont il vous a parlé est absolument nécessaire, non seulement pour tailler les arbres, mais encore pour l'éducation des vers. Personne n'aime, ni ne sait ces sortes de choses dans ce pays, parce qu'il n'est pas d'usage et que cela ne réussit pas, et que cela est dégoûtant. Mais peut-être ce garçon bien entendu de plus pourrait faire réussir. Ne perdez pas de temps d'avoir l'ordre et vous agirez en conséquence. Et demandez-lui en même temps s'il veut que vous fournissiez de la graine ou s'il veut, comme l'an dernier, en faire fournir de la blanche. Et demandez-lui prompte réponse, parce que la saison s'approche; je réécrirai de mon côté, et quand vous et moi aurons réponse, le premier de nous en donnera avis à l'autre. Et alors nous reparlerons de l'emplète d'un cheval.

Quelques jours après, vers la fin de février — le quantième n'est pas indiqué — l'abbé Bertin écrit à Deydier :

(23) Ce qui veut dire que le contrôle de l'industrie de la soie faisait partie de ses nouvelles attributions.

(24) L'abbaye de Saint-Mansuy (Meurthe-et-Moselle).

Je vous serais bien obligé d'envoyer le plus tôt possible à M. Meyjounissas l'homme dont vous me dites être propre à l'éducation des vers à soie et à la culture des mûriers; mais j'aurais bien souhaité que le prix, tant pour ses gages que pour sa nourriture, fut fixé. J'envoie à M. Meyjounissas de la graine de vers à soie; mais comme elle a quelques années et qu'elle peut manquer, il serait bon, je crois, de lui en envoyer quelque onces de nouvelle.

Au bas de cette lettre, Deydier a écrit :

R. le 14 mars que j'avais engagé un homme pour 3 mois à 90 l., d'ici à la fin de juin, nourriture payée en voyage et demeure, et que je lui remettais 18 onces de graine.

Le 12 mars, l'abbé confirme sa dernière lettre au sujet de la graine; celle qu'il a envoyée à Meyjounissas est vieille et il prie Deydier d'en faire parvenir « de la meilleure et le plus tôt qu'il sera possible ».

Le même jour, Meyjounissas écrivait à Deydier :

M^{re} l'abbé Bertin me mande qu'il vous écrit d'envoyer le garçon que vous croyez utile pour la culture des vers à soie et pour tailler les arbres et qu'il désire que vous fassiez le marché pour sa nourriture et ses gages. Rappelez-vous que vous m'avez mandé que vous l'auriez pour cent francs de gages et nourri; les plus gros seigneurs ici ne donnent pour gages que 50 à 60 livres et nourri, et comme je ne nourris personne, il faut que vous fassiez marché pour la nourriture et pour le tout. Il trouvera aisément plusieurs personnes qui le nourriront à un honnête prix; on ne paye ici que cent ou cent vingt livres de pension et les gens de travail peuvent être [nourris] à moins. C'est un endroit fort joli et fort attirant; ce garçon ne voudra plus s'en retourner et s'y installera sûrement. Faites tout pour le mieux et n'oubliez pas mon cheval de sept à huit ans, qui ne soit pas oiseleur²⁵, peureux et qui ne trouve pas les pierres à tomber, enfin un cheval fort et solide entre deux tailles pour monter un homme de soixante et tant d'années, qui n'aime plus à danser. Et envoyez un peu de graine, de la nouvelle et bonne, pour que nous n'en manquions pas. J'en dois recevoir de la blanche; le temps s'approche, quoique froid; il faut faire diligence.

(25) « Oiseler » est un terme achéique qui signifiait « sautiller avec pétulance comme font les petits oiseaux » (Grand Larousse).

Deux semaines après, le 28 mars, l'abbé Bertin remerciait Deydier :

Je vous suis bien obligé des peines que vous vous êtes données pour nous procurer l'homme que vous avez envoyé à M. Meyjounissas. Quoique le prix qu'il demande me paraisse excessif, je serais charmé s'il est entendu, comme vous le croyez, dans la culture des mûriers et dans l'éducation des vers à soie et qu'il ait toute l'intelligence nécessaire à cela, qu'il s'accoutumât au pays et voulut y demeurer à un prix honnête.

Je vous remercie aussi des 18 onces de graine que vous voulez bien envoyer à M. Meyjounissas; elles me paraissent plus que suffisantes, attendu que je crains que la trop grande quantité en empêche la réussite parce qu'il ne pourra y donner tous les soins qu'elle exigera et j'ai déjà remarqué qu'il a mieux réussi avec une petite quantité qu'avec une plus grande.

Mais voici un autre son de cloche. Constant, le garçon envoyé par Deydier, est arrivé à Bourdeille le 3 avril 1764, et le 10 il adresse à celui-ci ses premières impressions; elles sont si mauvaises qu'il a jugé prudent de ne pas déposer sa lettre au bureau de Bourdeille et qu'il l'a fait porter à celui de Périgueux, comme en témoigne la marque postale. Il se plaint qu'à son arrivée personne n'ait fait grand cas de lui, car on le regarde « comme le dernier des misérables »; il a été malade et si Pierre et sa femme la Jeannelon ²⁶ n'étaient pas venus le voir, « il aurait bien pu crever » sans qu'on s'occupât de lui. « Monsieur, si j'y reste, c'est par rapport à vous »; aussi, lui demande-t-il de le faire savoir à M. Bertin et à M^{lle} sa sœur, pour qu'ils le recommandent à Meyjounissas. Il le prie également de faire savoir à Bertin qu'il ne faut pas qu'il s'étonne du peu de soie récoltée jusqu'à présent, car « les mûriers n'ont pas été travaillés depuis plus de trois ans et ils ressemblent à des buissons, quoique cependant le pays soit très bon pour cela »; mais *il* ne veut pas faire la dépense nécessaire, *il* ne travaille que pour lui, *il* sème du blé d'Espagne entre les mûriers, « d'ailleurs il ne se soucie pas de

(26) Pierre Puyjarinet et Jeanne Vallier, que Constant avait connus à Aubenas.

ces embarras, car *il* voit qu'*il* n'y peut rien gagner ». Constant se flatte cependant que dans trois ans on pourrait obtenir une grosse récolte de soie, si on voulait se donner la peine de travailler les mûriers, et il termine en disant : « Mais je n'y resterais pas quand on voudrait me donner encore plus, si j'étais toujours comme je suis. »

Notre homme était évidemment déçu; peut-être s'était-il imaginé qu'on allait lui confier la direction de la « manufacture » de Bourdeille, alors que la réalité était tout autre. Il n'en vit pas moins l'une des causes du marasme de la sériciculture périgourdine : le peu de soins apportés aux plantations de mûriers; mais un autre facteur intervenait aussi, le climat peu favorable à ces arbres, les gelées tardives si fréquentes en Périgord.

Quel était cet *il* qu'il accusait dans la seconde partie de sa lettre ? Ce ne peut être que Meyjounissas.

Dès qu'il eut reçu ce réquisitoire de Constant, Deydier s'empressa d'en informer l'abbé Berlin; celui-ci accusa réception le 20 mai :

Je vous suis bien obligé de l'attention que vous avez eue de m'instruire des plaintes de l'homme que vous avez envoyé à Bourdeille. Il est, selon ce qu'on m'a dit, comme tous les gens de cette espèce, soucieux et difficile à contenter. Mais il faut bien souffrir les hommes avec leurs petits défauts et j'ai mandé qu'on en eut soin tant en santé qu'en maladie. J'aurais bien désiré qu'il eut été entendu dans la filature des soies.

On voit donc que Meyjounissas avait dû rendre compte à l'abbé des premiers incidents provoqués par le mauvais caractère de Constant et qu'il l'avait informé de l'incompétence de celui-ci dans la filature des soies. L'abbé ne prenait pas au tragique ses récriminations et ses accusations. Mais Deydier, qui s'était certainement rendu compte de l'insuccès de l'entreprise de Berlin et qui devait craindre qu'on la lui imputât en l'accusant de ne pas s'être donné la peine d'instruire convenablement les garçons et les filles et d'avoir choisi en Constant un ouvrier sans valeur, prit sans doute fait et cause pour ce dernier et dut revenir à la charge,

car dans le courant de juillet — le quantième n'est pas indiqué — l'abbé lui adressa de Compiègne la réponse suivante :

Je vous suis bien obligé de m'avoir fait part de ce dont se plaint l'homme que vous avez envoyé à M. Meyjounissas et des observations que vous avez bien voulu me faire sur cela et au sujet de la culture des mûriers. Mes sœurs, qui ont été à Bourdeille, auront sans doute pris connaissance de tout par elles-mêmes et auront entendu les raisons de cet homme à qui elles auront rendu la justice qui lui est due en prenant des arrangements sur toutes choses. Je serais fort charmé que cela put être au consentement de tout le monde.

Deydier se formalisa-t-il que l'abbé se refusât à accorder à son envoyé plus d'importance qu'il ne le méritait et rompit-il ses relations épistolaires avec lui et avec Meyjounissas ? C'est une hypothèse qui paraît vraisemblable, car on ne trouve plus de lettres d'eux dans les archives d'Aubenas.

Que devint alors la manufacture ? Quatorze ans plus tard, Latapie l'inspectait et notait dans son Journal ²⁷ :

M. Bertin a établi dans le château de Bourdeille une petite manufacture de vers à soie qui ne réussit point du tout. Depuis vingt-cinq ans ²⁸ qu'il a fait planter des mûriers à Bourdeille et qu'il y a fait élever des vers à soie, il a dépensé (m'a dit M. de Venac ²⁹, qui loge au château) plus de 60.000 livres et il n'en a pas retiré 4.000, parce que les mûriers ne réussissent point. Il y a longtemps déjà que M. Bertin a fait venir du Languedoc une famille exprès pour diriger cet établissement ³⁰; elle s'occupe principalement de la filature du coton et de la fabrication des bas; mais il n'y a qu'un seul métier. On recueille ainsi, année courante, 30 à 35 livres de soie qui, à la vérité, est assez belle.

Après l'inspection de Latapie, l'entreprise continua à végéter.

(27) Journal de tournée de Latapie, *Arch. hist. de la Gironde*, XXXVIII, 1903, p. 434-58.

(28) La sériciculture n'avait débuté à Bourdeille, comme on l'a vu, qu'en 1756 au plus tôt, et Latapie écrivait son Journal en 1778.

(29) Antoine Meyjounissas, sieur de Veynas, fils aîné de Louis.

(30) Dans son rapport administratif, Latapie dit que ce praticien s'appelait Teyssier et qu'il était originaire du Vigan; il se fixa à Bourdeille et y a fait souche (V. G. Bussière, loc. cit.).

En 1791, Bertin liquida sa fortune territoriale et fit donation de Bourdeille à son neveu H. de Jumilhac³¹, qui ne larda pas à émigrer ; le château et la terre furent alors saisis et vendus comme biens nationaux et il ne fut plus question de sériciculture.

..

Les lettres qu'on vient de lire et qu'on pourra trouver parfois un peu longues, prouvent que Bertin avait borné son ambition à créer une magnanerie, c'est-à-dire à produire de la soie grège, mais qu'il n'avait jamais pensé, quoiqu'en ait dit G. Bussière, à introduire à Bourdeille l'« industrie de la soie », c'est-à-dire la transformation de cette soie en tissus.

Elles reflètent en outre un des traits dominants de son caractère : son goût pour les détails, qui lui masque souvent les causes des événements. Alors qu'il est mis à la tête des finances de la France au moment où le Trésor est vide et où il faut néanmoins pourvoir aux dépenses de la guerre, il trouve le temps de s'occuper des « petites hardes » des garçons et des filles qu'il a envoyés à Aubenas, mais il ne sait pas discerner la cause réelle de l'insuccès de son entreprise ; certes, le climat du Périgord n'était pas très favorable à la culture des mûriers, et il est vrai que les habitants de Bourdeille ne manifestaient aucun enthousiasme pour l'éducation des vers à soie et pour le tirage des cocons ; mais il n'a pas compris qu'il fallait mettre à la tête de l'entreprise un directeur technique qui disposât de l'autorité et des moyens financiers nécessaires et qui aurait facilement formé sur place le personnel indispensable. Meyjounissas s'était rendu compte de l'erreur de Bertin, mais il se garda d'en parler, car la venue à Bourdeille d'un directeur eut blessé son amour-propre et diminué son importance.

D^r Ch. LAFON.

(31) Henri-François-Joseph de Jumilhac était fils d'Anne Bertin.

VARIA

CLUSEAU ET GROTTES DE VILLARS

Dans une étroite combe, au lieu dit La Cave, village de La Gorce, commune de Villars, il existe un cluseau, jusqu'ici inexploré et composé de trois chambres contiguës qui m'ont semblé creusées dans le rocher, en partie tout au moins, et dont l'entrée est fermée par un mur en pierre sèche. Il y a dix-neuf ans, j'ai pu y accéder en me laissant glisser par un trou de renard le long d'un éboulis qui obstrue aux trois-quarts la première de ces chambres. Je n'avais à ma disposition que quelques allumettes, mon séjour a donc été de courte durée et mon observation tout à fait superficielle.

Il m'avait été signalé par M. Cherchouly, un vieux cantonnier de l'endroit, qui m'assurait avoir entendu dire par des anciens que ces chambres ou caves avaient servi de refuges pendant les guerres de religion et les luttes contre les Anglais. Toujours d'après les on dit, il croyait que ce cluseau devait avoir un assez long prolongement, mais rien n'est moins certain.

Rien ne décele sa présence aux promeneurs. Au-dessus, sur la pente et à la cime du coteau, à l'est, on remarque des roches dentelées, dont les blocs détachés étaient jadis très recherchés pour agrémenter les fontaines, bassins ou allées des jardins, mais n'ont que peu d'intérêt pour les archéologues. Par contre, sur le côté ouest, on remarque une assez grande excavation qui, vraisemblablement, provient d'un effondrement de la voûte d'une ancienne grotte et dont l'entrée subsiste. Je ne serais pas éloigné de croire qu'ici on pourrait se trouver en présence d'un habitat des troglodytes.

A l'entrée, on recueille de nombreux petits ossements, reliefs des rapaces ou renards, hôtes de ces lieux, mais probablement sans intérêt. On pourrait y faire des fouilles. Si elles restaient vaines de ce côté-là, il suffirait de traverser la vallée du Trincou et dépasser à 200 ou 300 mètres au nord, sur le coteau faisant pendant au précédent, pour avoir plus de succès.

Ici on se trouve au village de Pressillac. Jadis M. Donzeau, notable propriétaire de l'endroit, avait remarqué un trou provoqué par affaissement du sol. Intrigué, il eut la curiosité d'y descendre, et, à sa grande surprise, y fit ample moisson d'outils en pierre, de débris de

poterie et même d'un crâne. M. Didon, en étant informé, fit une visite à M. Donzeau, au cours de laquelle il choisit les pièces qui lui parurent intéressantes et les emporta, avec le crâne, qu'il se proposait, avait-il dit, de soumettre à l'examen de l'abbé Breuil, promettant d'en communiquer le résultat, ce qu'il n'a pas fait. Depuis, les choses sont restées en l'état.

M. Donzeau m'avait jadis autorisé à poursuivre son travail de recherches, mais il m'aurait fallu pour cela un collaborateur, difficile à trouver sur notre place, et puis, les circonstances m'ayant éloigné de Villars, j'ai tout lieu de penser que rien n'a été fait depuis. On ne sait pas exactement où est l'entrée de la grotte, mais il serait sans doute possible de la trouver en suivant la déclivité du coteau.

A. SUDEIX.

BAIL DE FERME DU PRIEURÉ DU CHALARD en 1776

Quand j'ai écrit, jadis, l'histoire du prieuré du Chalard de Ribérac¹, je ne connaissais pas le bail de ferme qu'on va lire, à la fin duquel on trouvera des conventions supplémentaires qui ne manquent pas d'un certain attrait.

26 août 1776.

Pardevant les conseillers du roy, notaires à Bordeaux, soussignés, fut présent M. M^e Jean de Fonteneil, prêtre, chanoine du chapitre de Bordeaux et prieur du prieuré Saint Robert du Chalard et de Notre dame de Verteillac en Périgord, demeurant à Bordeaux, rue Margaux, paroisse de Saint-Mexent, lequel a, par ces présentes, donné à titre de ferme et prix d'argent, suivant la coutume, à s[ieu]r antoine Perregon², marchand et aubergiste de la croix blanche à Ribérac, ce jour, à Bordeaux, ici présent aud[it] titre, c'est à savoir tous les bati-ments, preds et domaines utiles, cens, rentes, redevances, lods,

(1) *Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome 49, p. 94.

(2) Antoine Perregon, fils de François, ancien maréchal des logis dans le régiment d'Anjou cavalerie, et de Marie Laulanie, qui avaient tenu, dans Ribérac, l'auberge des *Quatre Marchands*, exerçait la profession d'armurier quand, le 29 mai 1764, il épousa, âgé de 31 ans, Valérie Murgeaud et devint, par la suite, aubergiste de la *Croix Blanche*. Il eut un fils, Nicolas, né le 1^{er} janvier 1766 (*Reg. paroiss. de l'église de la Trinité : Mairie de Ribérac*).

ventes et autres droicts et devoirs seigneuriaux appartenans aud[it] prieuré du Chalard et notre dame de Verteillac et en dépendans, et particulièrement la rente et redevance de neuf pipes¹ de bled, savoir six pipes froment et trois pipes mesture que mond[it] sieur prieur a droict de lever et percevoir sur la terre et seigneurie de Ribérac, notamment sur le moulin appelé du Chalard indépendamment de trois livres dix sols en argent de rente à laquelle led[it] moulin est assujetti et autres droits conformément à l'arrêt rendu au parlement de Paris le 12 août 1709... pour par luy en jouir aud[it] titre le temps et espace de neuf années prochaines, qui commenceront le premier du mois de septembre prochain...

Ce bail à ferme ainsy faict aux dittes conditions moyennant le prix et somme de onze cents livres pour chacune des dittes neuf années, que led[it] sieur Perrogon, preneur, promet et s'oblige de payer à mond[it] sieur de fonteneil ou à son ordre, en la présente ville, en espèces du cours, six mois par six mois et d'avance, en deux pactes et payements égaux de cinq cent cinquante livres chacun...

En outre et indépendamment dud[it] prix de ferme, led[it] s[ieur] Perrogon, preneur, sera tenu, ainsi qu'il si oblige, d'envoyer à mond[it] sieur de fonteneil, en la présente ville, chaque année, pendant le cours du présent bail, six paires de perdrix jeunes, belles et bon- et trois poules d'indes graces, belles et bonnes, avec des truffes de belle qualité et en quantité suffisante pour les farcir, le tout exempt de port jusques à Libourne seulement²...

Emile DUSOLIER.

LA FAMILLE SARLADAISE DES SIREY

M. Joseph Durieux a communiqué au Congrès régional des Sociétés savantes, qui s'est réuni à Limoges le 19 septembre 1943, sur des questions d'archéologie, d'histoire et de folklore, un petit mémoire relatif, notamment, à l'arrétiste Sirey. Il a découvert aux Archives Nationales, dans la série AA 45, dossier 1352 A, une longue lettre adressée de Périgueux, le 28 mai an IV, par Sirey, au président du Comité de législation, à propos d'un projet de révision de la constitution civile du clergé. Le ci-devant curé de Doyesac de 1787 à la

(1) La pipe valait environ 4 hectolitres.

(2) Arch. dép. de la Gironde, Perrens, notaire.

Révolution, y démêle les causes du mal et indique des remèdes à cette situation.

Né à Sarlat le 25 septembre 1762, J.-B. Sirey mourut à Limoges le 4 décembre 1845, âgé de 83 ans. On pourra, l'année prochaine, commémorer le centenaire du décès. Notre excellent collègue, le Dr Ch. Lafon, a bien dégagé naguère l'aventure judiciaire de Sirey dans l'affaire Pipaud, Moulin, Sirey et Lambertie. Grâce à Maleville, coopérateur du Code civil, le Comité de Salut Public l'acquitta par un arrêté d'octobre 1794 et le remit en liberté. Propagandiste zélé de l'évêque constitutionnel Pontard et démocrate remuant, Sirey était un esprit cultivé, un travailleur infatigable. Par respect pour les lois, a remarqué Richard de Boysson, il prêta tous les serments imposés aux prêtres. Il se maria avec Jeanne-Joséphine de Lasteyrie du Sailant, fille du marquis, beau-frère de Mirabeau, sœur du comte Charles-Philibert de Lasteyrie (de Brive-la-Gaillarde), célèbre polygraphe et importateur de la lithographie en France. Ce mariage fit Sirey possesseur du château de Comborn (Corrèze), qu'il a habité de longues années. A cause de ses attaches en Limousin, son buste en terre cuite existe au Musée Ernest-Rupin à Brive, comme l'a précisé notre ami Louis de Nussac, conservateur du Musée.

Après le Concordat, Sirey aurait obtenu d'être relevé de ses vœux sacerdotaux et aurait régularisé religieusement son mariage. Successivement secrétaire du Comité de législation à la Convention, adjoint au chef de la division criminelle du Ministère de la Justice à l'époque du Directoire, il devint avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Il est le fondateur du *Recueil général des lois et arrêts*, dont il a publié trente volumes in-4° (1802 à 1830) et qui existe toujours sous son nom, continué par son gendre, M. Lemoine de Villeneuve, et M. Carette. Il est aussi l'annotateur des *Codes* civil, d'instruction criminelle, pénal, de procédure civile, de commerce et forestier, d'après les décisions ultérieures de la législation et de la jurisprudence; ces six codes ont été refondus par Gilbert en 1846, par Faustin-Hélie et Paul Pont. On doit encore à Sirey un traité *Du Tribunal révolutionnaire*, considéré à ses différentes époques. Sa grande réputation de jurisconsulte a été continuée de nos jours par son petit-fils Jean Sirey, éditeur de Bugnet sous Pothier, et d'éditions nouvelles du Code Perrin et du Code civil mis au courant (Paris, Marchal et Billard).

Madame J.-B. Sirey a été femme auteur en matière d'éducation et a publié divers travaux que mentionne la *Bibliographie du Périgord* (III, 115) : — Marie de Courtenay, Paris, 1818. — Louise et Cécile,

1822. — La mère de famille, journal de morale, religieux, littéraire, 1833-34. — Conseils d'une grand'mère aux jeunes femmes, Angers et Paris, 1838. — Petit manuel d'éducation, 1841.

Leur fils, *Aimé*, qui tua dans un duel M. du Repaire en 1835, décéda à Paris dans le boudoir d'une actrice.

Enfin, un plus jeune frère de J.-B., prénommé *Alexis*, né à Sarlat le 10 décembre 1781, mourut en 1834 à Saint-Bonnet-la-Rivière en Limousin, au 53^e anniversaire de sa naissance. Ancien héros de Trafalgar et du Tage, lieutenant de vaisseau en 1812, membre de la Légion d'honneur le 22 mars 1813, il fut prématurément retraité. Nous avons, en 1920, retracé sa carrière maritime dans la *Dordogne militaire* : Généraux et soldats de la Révolution et de l'Empire, p. 431.

Sirey, l'avocat et ancien prêtre, avait eu une jeunesse pieuse et sacerdotale, une maturité pleine d'orages, une fin remplie de tristesses. Sa famille habita Périgueux et, comme lui, Comborn (renseignements obligeamment fournis par L. de Nussac au sujet de la mitoyenneté de nos grands hommes).

La contribution de M. Durieux au Congrès de Limoges, qui a été présentée par M. Franck Delage, notre collègue de la S.H.A.P., président de la Société archéologique du Limousin, fournit une brève indication des cotes d'archives. On souhaite qu'elle amène les découvertes complémentaires de chercheurs sur des personnages comme l'abbé de *Champeaux* (Edme-Georges), ancien proviseur du lycée impérial de Bordeaux pendant huit ans, recteur de l'académie d'Orléans, frère et oncle de militaires tués en service. Notre confrère Etienne Dauriac, avoué docteur à Périgueux, possède par la famille de Beauvoir, un portrait de l'abbé universitaire.

Il y eut aussi un citoyen *Soulet* (d'Uzerche, Corrèze), ami de Challer et de Marat, ancien secrétaire du Comité de Salut Public, qui avait le premier annoncé à la Convention la prise de Toulon par les Anglais et la reprise du port par les troupes de la République. Ayant 42 ans d'âge, femme et enfant et demeurant à Paris depuis dix ans, rue Honoré, 148, il était sans fortune et demandait une place.

Un autre Corrèzien, le D^r *Gauthier*, dit d'Uzerche, député de Brive-la-Gaillarde et maire de Vaugirard, aurait été le véritable inspirateur du retour des cendres de Napoléon I^{er}. D'après une note de L. de Nussac, il est mentionné par René Fage dans son *Dictionnaire* de médecins limousins et se trouve inhumé au cimetière de Vaugirard, aujourd'hui annexé à la capitale.

Ce sont là d'authentiques détails biographiques réveillés par le Congrès régionaliste, dont la tenue fort réussie se renouvellera peut-être en 1944 !

Le gérant responsable, J. RIBES.